

CapZÉRO
DÉCHET 2030



AGISSONS TOUS ENSEMBLE

**Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
2023-2025**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I. Les enjeux de la Prévention des déchets | 4 |
| Qu'est-ce que la prévention des déchets ? | 4 |
| La prévention des déchets dans les politiques publiques | 6 |
| Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets 2013-2018 | 8 |
| Focus sur des actions emblématiques de la prévention | 9 |
| Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ? | 10 |
| Synergie avec les autres Programmes et Plans | 11 |
| | |
| II. Diagnostic de territoire | 12 |
| Présentation de la Communauté d'agglomération d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne | 12 |
| Organisation interne et administrative de la Communauté d'agglomération d'Epernay..... | 13 |
| Densité et typologie de population | 13 |
| Caractéristiques des ménages et niveau de vie | 15 |
| Evolution du parc de logements..... | 18 |
| Les équipements du territoire | 19 |
| Développement économique | 19 |
| Agriculture | 20 |
| Environnement et transition écologique..... | 20 |
| Tourisme et culture | 21 |
| Vie associative, acteurs et partenaires identifiés | 21 |
| Impacts sur la prévention des déchets..... | 22 |
| Organisation de la compétence déchets sur le territoire | 23 |
| Gestion de la collecte et de la pré-collecte | 24 |
| Zoom sur deux organisations | 24 |
| Fonctionnement des déchèteries..... | 24 |
| Ressources humaines | 25 |
| Traitement et valorisation des déchets..... | 25 |
| Responsabilité élargie du producteur (REP) et éco-organismes | 25 |
| Coûts et modalités de financement du service | 26 |
| Quantités de déchets produites par Epernay Agglo Champagne..... | 30 |
| Evolution de la production des OMA | 31 |
| Tonnage des Ordures Ménagères collectées en porte à porte et en apport volontaire | 34 |
| Evolution des tonnages des OMA entre 2020 et 2021..... | 35 |
| Composition des déchets des déchèteries | 36 |
| Evolution des quantités de DMA produits en kg/hab | 36 |
| Gisements d'évitements prioritaires à cibler | 37 |
| | |
| III. Plan d'actions | 38 |
| La politique de la collectivité : Cap Zéro Déchet 2030 | 38 |
| Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) | 39 |
| Concertation des acteurs du territoire | 40 |
| Synthèse du diagnostic de territoire | 42 |
| Le plan d'actions..... | 43 |
| Fiches actions et budget prévisionnel | 45 |
| Moyens humains | 73 |

Préambule

Les textes réglementaires font de la réduction des déchets une priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement. Cette logique de prévention et de gestion des déchets est l'un des piliers essentiels permettant de dépasser le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » et d'assurer la transition vers un modèle d'économie circulaire. Cette transition interroge l'ensemble de notre modèle de production et de consommation et demande un réel changement de paradigme. Elle permet d'économiser plus de matières, de ressources et d'énergie, et est source de création et de pérennisation de valeur, de richesse et d'emplois.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets. Il implique pour les collectivités de mettre en place une nouvelle dynamique de territoire où l'éco-citoyenneté est la clef de réussite principale.

La Communauté d'agglomération d'Epernay s'est engagée entre 2013 et 2018 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) volontaire. Ce programme visait à diminuer la production des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire. Celui-ci a permis de poser les bases d'une politique de prévention territoriale, et d'expérimenter à une large échelle, des actions concrètes visant à la réduction des déchets. Forte de ces expériences, la collectivité poursuit et renforce ses engagements à travers le Cap Zéro 2030 qui se traduit en actions dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est désormais une obligation réglementaire, mais surtout une opportunité pour rassembler, donner de la cohérence et associer l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PLPDMA contribuera à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public
- Favoriser la prise de conscience des habitants de leur production de déchets et leur permettre de faire évoluer leurs comportements avec un effet positif sur d'autres thématiques (propreté, consommation d'énergie, etc.)
- Développer des projets porteurs d'emplois
- Créer du lien social entre les habitants, en mettant en place des projets fédérateurs et pédagogiques
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations

Le PLPDMA sera une véritable feuille de route en matière de réduction des déchets pour Epernay Agglo Champagne.

I. Les enjeux de la Prévention des déchets

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

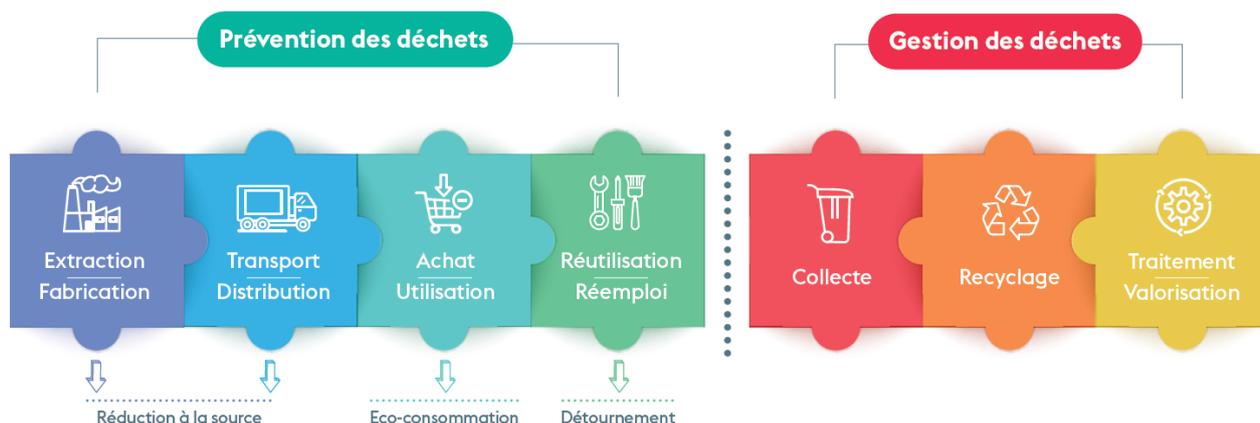
Juridiquement, l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention comme étant : « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Ces actions préventives se situent donc en amont de l'apparition du déchet, ou de sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de la conception, production, distribution et consommation des produits et services.

La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).

Le périmètre de la prévention des déchets



LA PRÉVENTION des déchets correspond à l'ensemble des actions et gestes qui permettent d'éviter ou de réduire la production des déchets, et à en limiter la nocivité : Eco-conception, consommation responsable, compostage domestique, réparation, réemploi, etc.

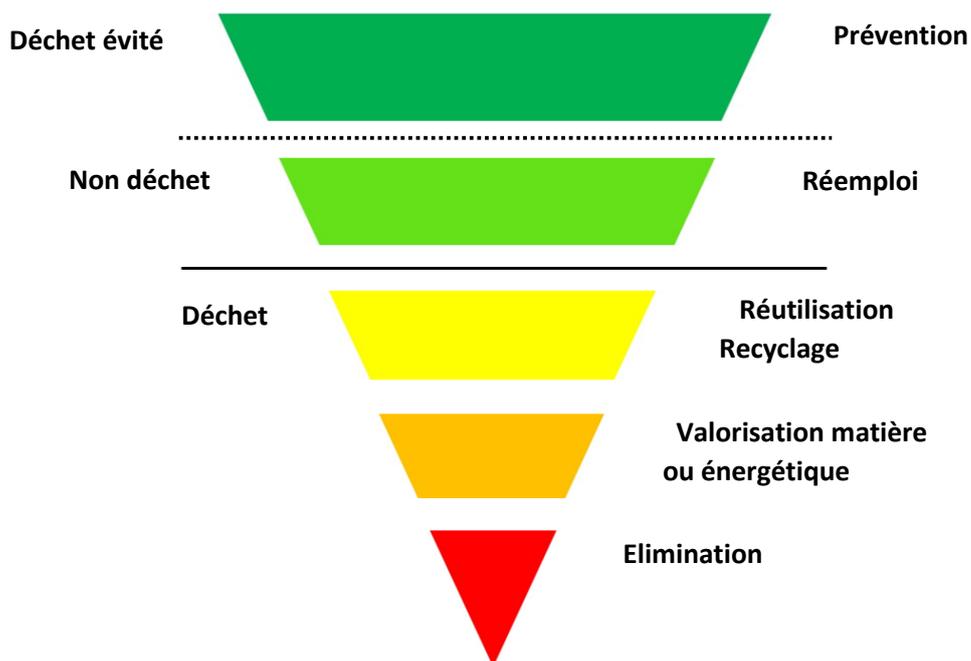
LA GESTION des déchets correspond à la collecte et au traitement des déchets, ce qui inclut le tri et le recyclage.
Ⓢ Le tri et le recyclage ne diminuent pas la production de déchets.

La gestion des déchets n'arrive qu'en dernier recours, lorsque le déchet a été produit malgré toutes les actions de prévention mises en œuvre. Le passage de la prévention à la gestion des déchets, de la notion de produit à la notion de déchet, est défini par l'article L541-1 du code de l'environnement : " tout résidu d'un processus

de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon."

Hiérarchie des modes de traitement

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, et transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



La prévention source de développement de l'économie circulaire

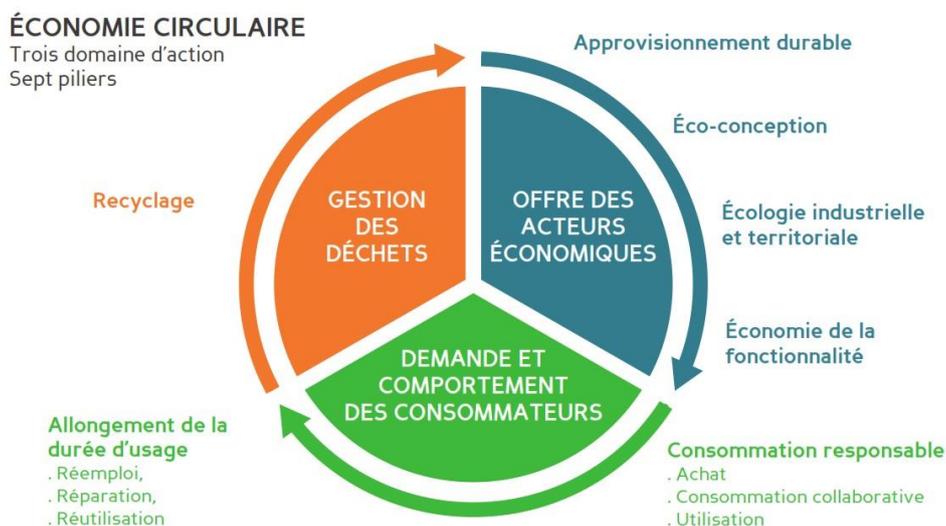
La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. Le modèle linéaire qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction épuise les ressources et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont en intégrant le cycle de vie du produit.

Avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, l'économie circulaire prend son essor pour rendre complémentaires développement économique et préservation des ressources, développant ainsi plus encore les actions de recyclage et de réduction des déchets.

Elle inclut et met les professionnels au centre des projets, d'une part afin de mieux gérer les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux, mais aussi d'autre part pour les inciter à créer de nouvelles activités qui participent à proposer des solutions de réduction des déchets et de recyclage.

L'ADEME définit l'économie circulaire comme un "système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Les 7 piliers de l'économie circulaire



La prévention des déchets dans les politiques publiques

Au niveau national

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, établi de façon volontaire par le ministère chargé de l'environnement, ainsi que par le plan d'actions déchets 2009-2012, qui fixait comme objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013. Depuis, la réglementation européenne (Directive 2008/98/CE sur les déchets) impose à tous les États membres d'avoir mis en place de tels plans. L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale.

Depuis 2015 (parution de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte), la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

Publiée en 2018, la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Ces mesures sont renforcées par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), votée en février 2020, qui fait de la prévention des déchets un enjeu primordial. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cela passe par exemple par :

- l'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- la création de fond pour le réemploi ;
- le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ;

- la mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.

Dans ce contexte, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires élabore, en lien avec l'ADEME et toutes les parties prenantes concernées par la prévention des déchets, un nouveau plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027.

Le Programme National de Prévention de Déchets 2021-2027 (PNPD)

Le Programme National de Prévention des Déchets fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2018 (Feuille de Route Economie Circulaire d'avril 2018, loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire publiée le 10 février 2020)

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant par rapport aux données de 2010
- Réduire de 5 % les volumes de déchets d'activités économiques, surtout pour le secteur de la construction
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% dans la restauration collective et la distribution alimentaire d'ici à 2025, et d'ici à 2030 dans la restauration commerciale, la transformation, la production et la consommation

Au niveau régional : les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose la réalisation d'un document unique nommé Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) regroupant l'ensemble des déchets (ménagers, dangereux, du BTP, etc.) en le confiant aux régions. Ainsi, le PRPGD vise à coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties concernées par la prévention et la gestion des déchets, sur une période de 12 ans.

Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional et intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalités des Territoires (SRADDET) lors de son adoption en février 2020.

Au niveau local : les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement. Le PLPDMA d'Epernay Agglo Champagne devra être compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Grand Est.

Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets 2013-2018

La Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne s'est engagée de 2013 à 2018 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Cette démarche volontaire accompagnée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) portait sur les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA). Un objectif de réduction était fixé à -7% à atteindre en 5 ans. Un programme d'actions visant à atteindre l'objectif de réduction a alors été proposé.

Le PLPD de la collectivité se composait de **16 actions réunies sous 5 axes** :

Axe 1 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

Action 1 : Communiquer régulièrement sur la prévention des déchets

Action 2 : Sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets

Action 3 : Sensibiliser à l'éco-consommation

Axe 2 : Eco-exemplarité

Action 1 : La CCEPC et ses communes éco-exemplaires

Action 2 : Développer les manifestations éco-responsables

Axe 3 : Actions emblématiques nationales

Action 1 : Favoriser la diffusion du « stop pub » et diminuer les quantités diffusées

Action 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 3 : Promouvoir le compostage domestique

Action 4 : Promouvoir le compostage autonome dans les établissements gros producteurs de biodéchets

Action 5 : Promouvoir le compostage collectif

Axe 4 : Evitement de la production de déchets

Action 1 : Promouvoir l'eau du robinet

Action 2 : Promouvoir le réemploi des textiles usagés

Action 3 : Développer la réparation, le prêt, la location, le don, la vente

Action 4 : Réduire les textiles sanitaires jetables, promouvoir les couches lavables

Axe 5 : Actions d'évitements des déchets des entreprises et des déchets dangereux

Action 1 : Réduire l'utilisation des sacs jetables via l'opération « mon commerçant m'emballe durablement »

Action 2 : Réduire à la source les déchets diffus spécifiques et améliorer leur collecte en déchèteries

Au terme de ces 5 années, les résultats atteints en 2018 sont positifs : -4% sur les OMA mais en deçà de l'objectif de -7%. Au-delà des résultats quantitatifs, un certain nombre d'actions ont participé à l'éducation écocitoyenne. Pour celles-ci, il est difficile de mesurer de façon certaine et durable la réalité du changement de comportement (passage de l'intention à l'acte). Les actions menées ont été pour la plupart reconduites et/ou ont évolué selon les besoins.

Toutefois, il est important de considérer que le programme local de prévention des déchets ne concernait que les communes de l'ex CCEPC jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Les communes de l'ex CCRV ont été intégrées suite à la fusion des deux collectivités.

Focus sur des actions emblématiques de la prévention

Le compostage et le jardinage au naturel.

Le compostage est une action majeure de la prévention des déchets, depuis le lancement du dispositif en 2015 (hors équipement fournie par le bassin sud avant la fusion du 01/01/17 et achat personnel des foyers) ce sont près de 1800 foyers qui se sont équipés en composteurs ou lombricomposteurs. En complément de la vente de composteurs et lombricomposteurs, l'agglomération propose régulièrement des ateliers de sensibilisation au compostage, et au jardinage au naturel.



Le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un levier important de la réduction des déchets, qu'il s'agisse de restauration collective, entre collègues de bureaux, à la cantine entre camarades de classe, à la maison, ou à l'extérieur en restauration commerciale, tout le monde est concerné. L'agglomération a ainsi réalisé lors du précédent PLP, en partenariat avec des chefs du territoire, un livret de recettes utilisant le pain sec. Aussi depuis quelques années déjà l'agglomération fait intervenir ponctuellement dans les établissements scolaires des compagnies de théâtre pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire.

Le réemploi

Dans les OM et en déchèteries on retrouve une multitude d'objets du quotidien qui sont encore en bon état et qui pourraient trouver une seconde vie plutôt que d'être jetés. Ces objets pourraient être donnés entre proches ou revendus notamment lors de brocantes ou sur internet. Ils pourraient également être donnés à des associations caritatives ou de réemploi. Afin de détourner des OM et des déchèteries ces objets encore en bon état, l'agglomération organise plusieurs fois par an en déchèterie des collectes sur un thème en lien avec la saison. Ainsi l'agglomération a déjà organisé des collectes de matériel de sport, d'objets autour de l'univers du jardin, de décoration de Noël, ou encore récemment de vélos. Ces objets sont collectés par une association issue de l'Economie Sociale et Solidaire et spécialisée dans le réemploi. Ces collectes sont suivies d'un événement grand public, Vide jardin, atelier de réparation des vélos, ou encore marché de Noël de l'occasion, où les objets collectés sont revendus à petits prix au profit de l'association.



Des événements phares autour de la prévention des déchets.

La Semaine Européenne du Développement Durable, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Tous au compost ou encore la Semaine des Alternatives aux Pesticides, et bien d'autres, sont autant de rendez-vous avec les habitants et les scolaires sur des thèmes liés à la réduction des déchets. Lors de ces événements, des animations gratuites sont proposées (projection au Palace, expositions, conférences, des ateliers : compostage, jardinage au naturel, réparation avec Repair'café, création de Déco de Noël avec la Ferme de l'Hôpital, ...)

En 2021, le papa de la famille presque zéro déchet nous a fait le plaisir de venir partager l'expérience de sa famille dans leur démarche Zéro Déchet lors d'une conférence au théâtre.



Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Un PLPDMA n'est plus limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « permanent, modifiable et révisable ». Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

Modalité d'élaboration et de suivi du PLPDMA

Conformément à la réglementation, le PLPDMA d'Épernay Agglo Champagne est établi pour une période de 6 ans de 2019 à 2025. Un bilan annuel évalue l'impact des mesures et l'évolution des quantités de déchets. Il sera révisé au minimum à l'échéance des 6 ans, mais peut également être revu avant si nécessaire.

Un PLPDMA comporte :

- Un état des lieux qui définit les acteurs concernés, les typologies et les quantités de déchets du territoire, les mesures menées en faveur de la prévention et les évolutions prévisibles des typologies et des quantités de déchets,
- Un objectif de réduction des déchets,
- Les mesures à mettre en œuvre avec l'identification des acteurs, la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
- Les indicateurs et méthodes/modalités d'évaluation et de suivi du programme.

En termes de validation, le projet de PLPDMA doit être :

- Soumis à l'avis de la CCES,
- Arrêté par l'exécutif de la collectivité,
- Soumis au grand public lors d'une consultation publique,
- Adopté par l'organe délibérant de la collectivité,
- Transmis au Préfet et à l'ADEME dans les 2 mois suivant l'adoption.

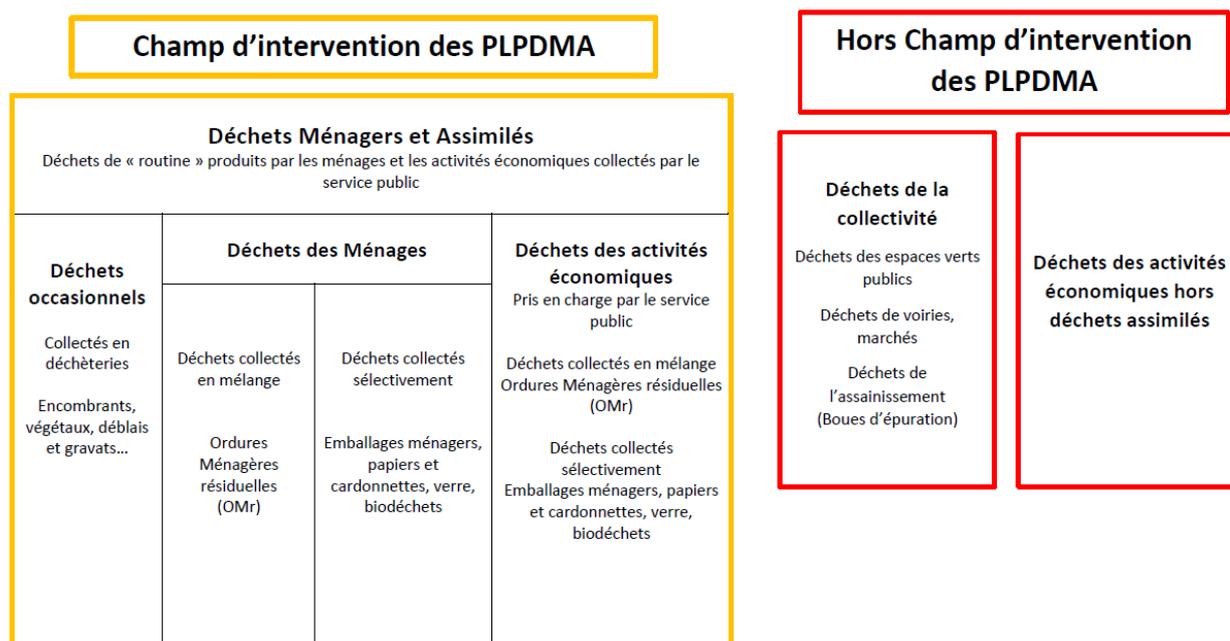
Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévoit qu'une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés soit constituée par la collectivité territoriale qui en fixe la composition.

La CCES d'Épernay Agglo Champagne est constituée de 4 collèges, un collège d'élus, un collège de partenaires institutionnels, un collège d'acteurs de la prévention et de la gestion des déchets et un collège représentant la société civile.

Selon les thématiques abordées et la volonté d'ouvrir au maximum le projet aux acteurs du territoire, d'autres personnes pourront y être associées. Sa composition à vocation à évoluer au fil du temps.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



Ce schéma met en évidence les activités qui relèvent du champ d'intervention du PLPDMA, de celles qui en sont exclues. Dans ce périmètre il convient de déterminer les actions à mettre en œuvre sur les flux de déchets collectés en déchèterie, dans les bornes en apport volontaire ou en porte à porte, et de s'assurer que les actions permettent bien la réduction des déchets à la source et non un transfert de déchets entre différents types de collecte et/ou de traitement.

Synergie avec les autres Programmes et Plans

Le PLPDMA s'intéresse à la réduction des déchets mais les actions mises en œuvre participent également à d'autres ambitions publiques des territoires, à visée environnementale mais aussi sociale et économique. On pourra ainsi citer :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la démarche Ambition Climat 2025 de la collectivité, qui s'appuie sur le programme de prévention des déchets pour réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre et qui comprend des actions pour susciter et valoriser les changements de comportement des citoyens et développer des énergies renouvelables.

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT) réalisé par le Parc de la Montagne de Reims, il consiste à favoriser une agriculture et une alimentation durables, à travers des actions telles que favoriser les circuits courts, soutenir l'économie locale, faciliter l'accès à une alimentation saine et accessible à tous, lutter contre la précarité alimentaire, ou encore réduire le gaspillage alimentaire, qui se trouve être un axe majeur du PLPDMA.

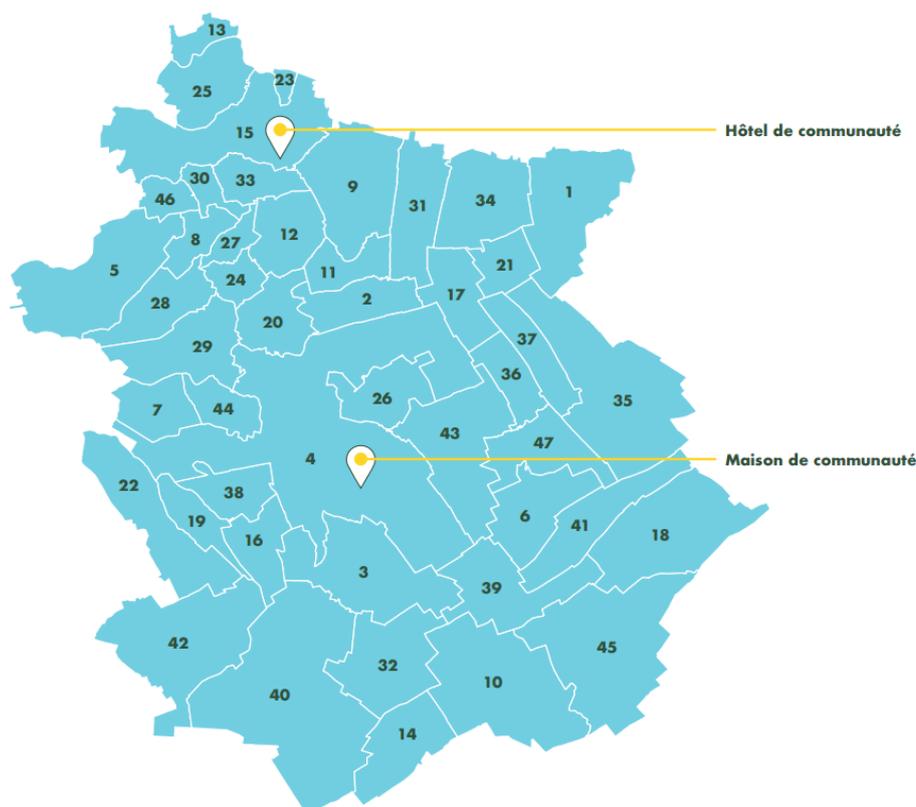
Par ailleurs, d'autres démarches sont aussi à prendre en compte dans une logique de transversalité et d'interconnexion avec le PLPDMA :

- Le contrat de ville
- Le PLH Programme Local de l'Habitat révisé en 2019
- Le SCoTER Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et de sa Région (et SCot)
- Le Schéma Directeur Cyclable, projet à l'échelle de trois territoires (Aÿ, Dormans et Épernay)

II. Diagnostic de territoire

Présentation de la Communauté d'agglomération d'Épernay Coteaux et Plaine de Champagne

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale, la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral. Elle est le résultat de la fusion de la Communauté de Communes d'Épernay pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus.



1 Athis 892 hab. - 2 Avize 1752 hab. - 3 Bergères-lès-Vertus 596 hab. - 4 Blancs-Coteaux 3323 hab. - 5 Brigny-Vaudancourt 446 hab. - 6 Chaintrix-Bierges 334 hab. - 7 Chaltrait 57 hab. - 8 Chavot-Courcourt 338 hab. - 9 Chouilly 1018 hab. - 10 Clamanges 210 hab. - 11 Cramant 887 hab. - 12 Cuis 378 hab. - 13 Cumières 751 hab. - 14 Écureuil-le-Repos 56 hab. - 15 Épernay 22330 hab. - 16 Étréchy 107 hab. - 17 Flavigny 168 hab. - 18 Germinon 174 hab. - 19 Givry-lès-Loisy 71 hab. - 20 Grauves 619 hab. - 21 Les Istres-et-Bury 96 hab. - 22 Loisy-en-Brie 190 hab. - 23 Magenta 1698 hab. - 24 Mancy 250 hab. - 25 Mardeuil 1490 hab. - 26 Le Mesnil-sur-Oger 1082 hab. - 27 Monthelon 351 hab. - 28 Morangis 401 hab. - 29 Moslins 304 hab. - 30 Moussy 773 hab. - 31 Oiry 832 hab. - 32 Pierre-Morains 87 hab. - 33 Pierry 1190 hab. - 34 Plivot 744 hab. - 35 Pocancy 175 hab. - 36 Rouffy 112 hab. - 37 Saint-Mard-lès-Rouffy 162 hab. - 38 Soulières 142 hab. - 39 Trécon 86 hab. - 40 Val-des-Marais 567 hab. - 41 Vélye 205 hab. - 42 Vert-Toulon 286 hab. - 43 Villeneuve-Renneville-Chevigny 319 hab. - 44 Villers-aux-Bois 326 hab. - 45 Villeseneux 210 hab. - 46 Vinay 569 hab. - 47 Vouzy 292 hab.

Organisation interne et administrative de la Communauté d'agglomération d'Épernay

L'organisation interne d'Épernay Agglo Champagne permet à chaque commune d'être représentée, de participer à chacune des décisions concernant la collectivité et ainsi de développer des services aux habitants les plus adéquats possibles.

La Communauté d'Agglomération d'Épernay est administrée par un Conseil de Communauté composé de 86 élus issus des 47 communes du territoire. Le Conseil de Communauté constitue l'assemblée délibérante, il règle les affaires communautaires, vote le budget, fixe les taux d'imposition et définit les orientations politiques. Parmi les 86 conseillers communautaires, 15 Vice-Présidents sont élus afin de suivre spécifiquement des compétences de la Communauté d'Agglomération et donc les dossiers qui s'y réfèrent. Le Président délègue à ses Vice-Présidents son pouvoir de décision sur ces thématiques.

La Communauté d'agglomération exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Développement économique dont le développement touristique
- Aménagement et urbanisme dont la mobilité (réseau de bus)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville dont le CISPD
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets.

Les compétences optionnelles ou facultatives :

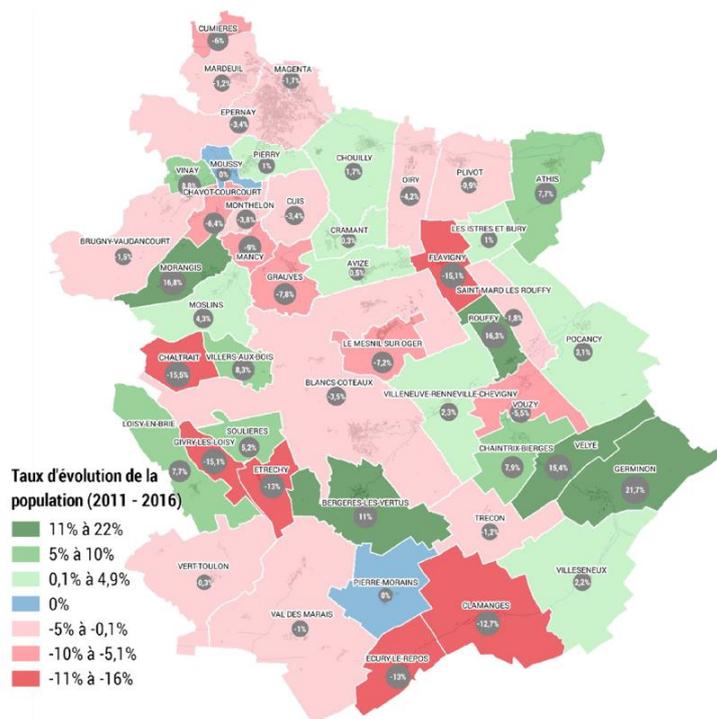
- Protection et mise en valeur de l'environnement : eau potable, eaux usées, eaux pluviales (hors hydraulique des coteaux) et éolien (sur le secteur de Vertus)
- Gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Le Millesium, Bulléo, Neptune
- Aménagement numérique du territoire
- Secours et incendie
- Scolaire et périscolaire (sur le secteur de Vertus)
- Maison des services au public (sur le secteur de Vertus)
- Maison de santé (sur le secteur de Vertus)
- Voirie dite intercommunale (sur le secteur de Vertus)

Densité et typologie de population

Épernay Agglo Champagne compte 47 446 habitants sur son territoire, pour une densité moyenne de 82 hab./km². Le territoire a un nombre important de communes rurales avec une faible densité de population, ainsi 29 d'entre elles ont moins de 500 habitants. La ville d'Épernay avec 22 330 habitants concentre près de la moitié de la population de l'agglomération. Seules 7 communes ont une population de plus de 1 000 habitants, à savoir :

- Blancs Coteaux 3 323 habitants
- Avize 1 752 habitants
- Magenta 1 698 habitants
- Mardeuil 1 490 habitants
- Pierry 1 190 habitants
- Le Mesnil sur Oger 1 082 habitants
- Chouilly 1018 habitants

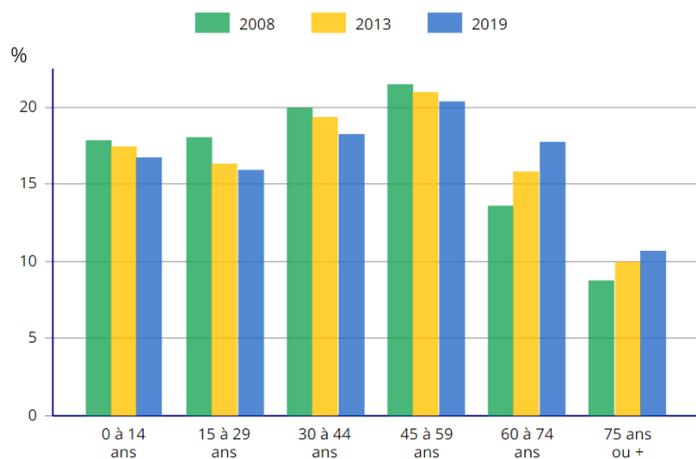
Evolution de la population de 2011 à 2016



Source : Insee, 2016

Sur la carte ci-dessus on observe une population en légère baisse avec une évolution contrastée selon les communes. De manière générale l'agglomération d'Épernay subit depuis plusieurs années une perte conséquente de sa population (-1 000 habitants sur les 15 dernières années pour une agglomération de 50 000 habitants) et plus particulièrement pour la ville centre. Cette dépression démographique est due pour partie à un solde migratoire très négatif que ne parvient pas à compenser un solde naturel trop faible. Le vieillissement de la population explique ce phénomène, avec une surreprésentation des plus de 45 ans comparée aux autres agglomérations du Grand Est.

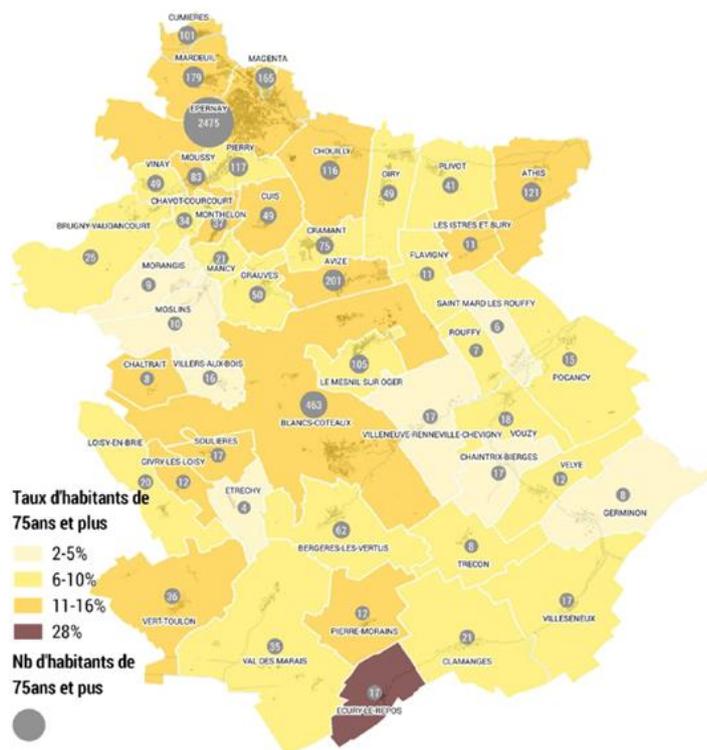
Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee 2022

On constate une baisse du nombre et de la part des 15-29 ans sur l'agglomération avec un taux d'évolution de -2,2% sur l'ensemble du territoire entre 2008 et 2019. En 2019, les jeunes représentaient 16% de la population, ce qui est caractéristique d'un territoire moins étudiant que d'autres agglomérations du département. En revanche entre 2008 et 2019 les tranches d'âges de 60 à 74 ans et 75 ans ou plus n'ont cessé d'augmenter, de 4,2% pour les 60 à 74 ans et de 1,9% pour les 75 ans ou plus.

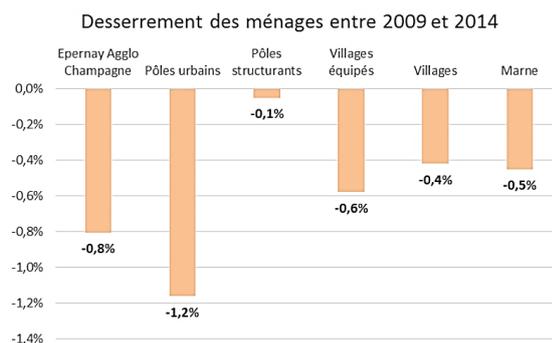
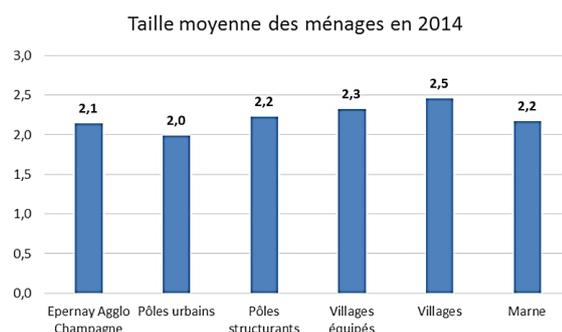
Habitants de 75 ans et plus par commune



Source : Insee 2016

L'agglomération se caractérise par une population un peu plus âgée que sur l'ensemble du territoire départemental, avec notamment une surreprésentation des personnes âgées de 75 ans et plus dans les pôles structurants (13% contre 10% sur l'ensemble de l'agglomération). Une légère surreprésentation de retraités (29%) sur l'agglomération par rapport au reste du département (qui en compte 26%).

Caractéristiques des ménages et niveau de vie

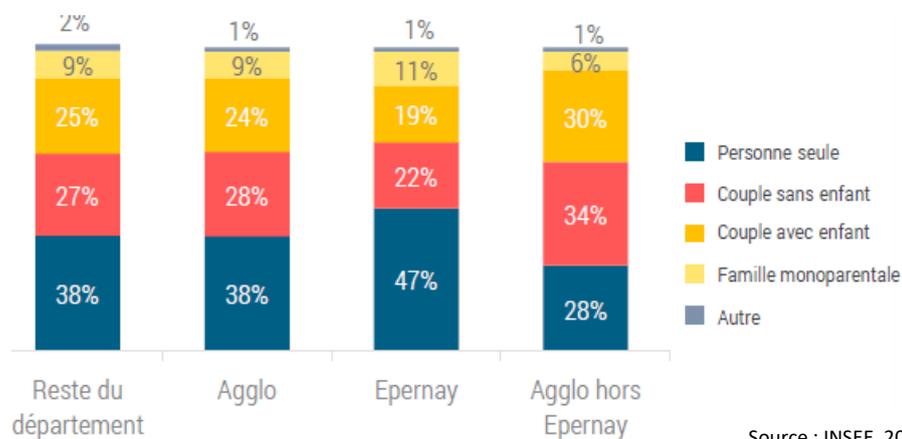


Source : INSEE RP 2014

Un profil de ménages de petite taille qui s'est accentué.

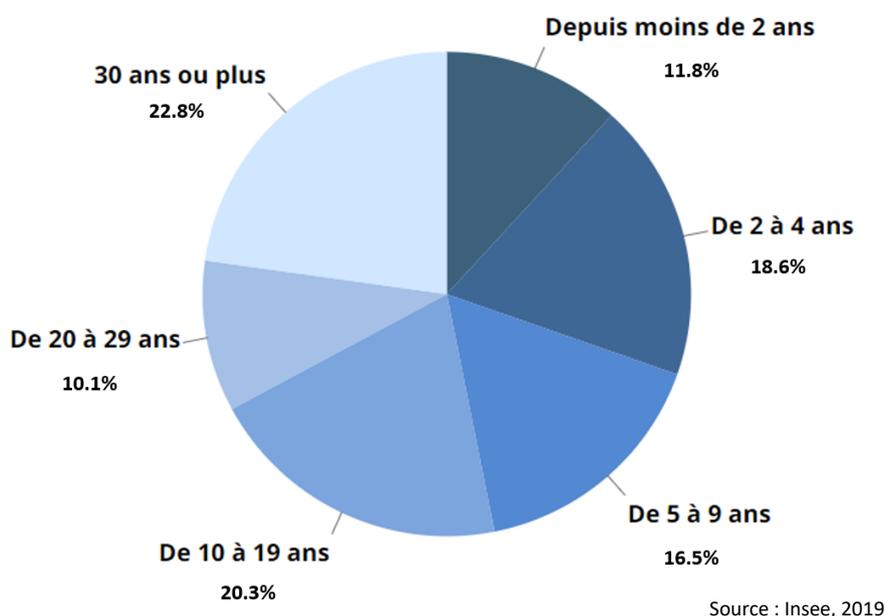
Avec 2,1 personnes par ménage en 2014, le profil des ménages de l'agglomération est peu familial, à l'exception des villages où la taille moyenne des ménages est proche de 2,5. Le rythme de desserrement (baisse de la taille moyenne des ménages) a été très rapide sur la période la plus récente, particulièrement à Epernay, et correspond au phénomène combiné de départ d'une partie des jeunes vers les pôles étudiants, du vieillissement de la population, de l'augmentation des séparations et de la difficulté à retenir les familles. Les chiffres de l'Insee les plus récents en date de 2019, concernant la taille des ménages, indiquent que cette baisse se poursuit sensiblement passant 2,1 en 2014 à 2,08 en 2019

Répartition des types de ménages

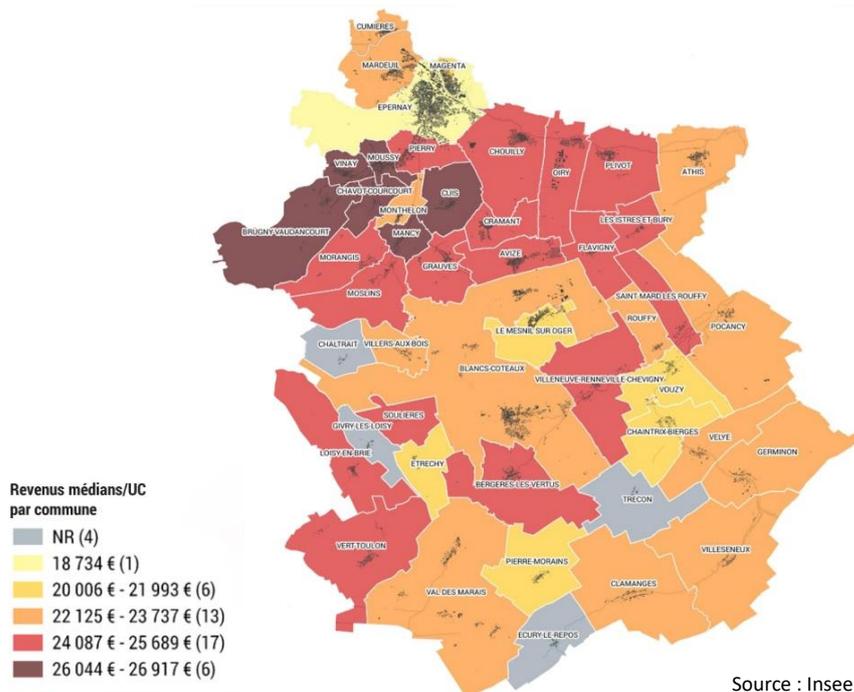


La répartition des ménages est similaire à l'ensemble du département et de la France, avec toutefois une sous-représentation des personnes seules et une surreprésentation de couples avec et sans enfants dans les villages et villages équipés.

Ancienneté des ménages

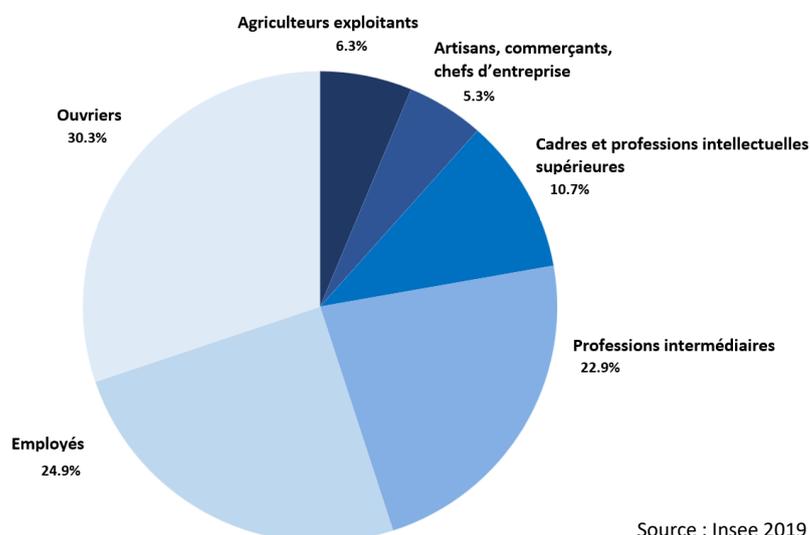


Les revenus médians : une disparité importante entre les communes



Le revenu médian de l'agglomération (21 426€) est supérieur à celui du département (20 780€) et fait partie des plus élevés des intercommunalités de celui-ci. A noter que le revenu médian à Epernay est nettement inférieur au reste de l'agglomération. Aussi on remarque des revenus parmi les plus élevés dans les communes du sud-ouest d'Epernay.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

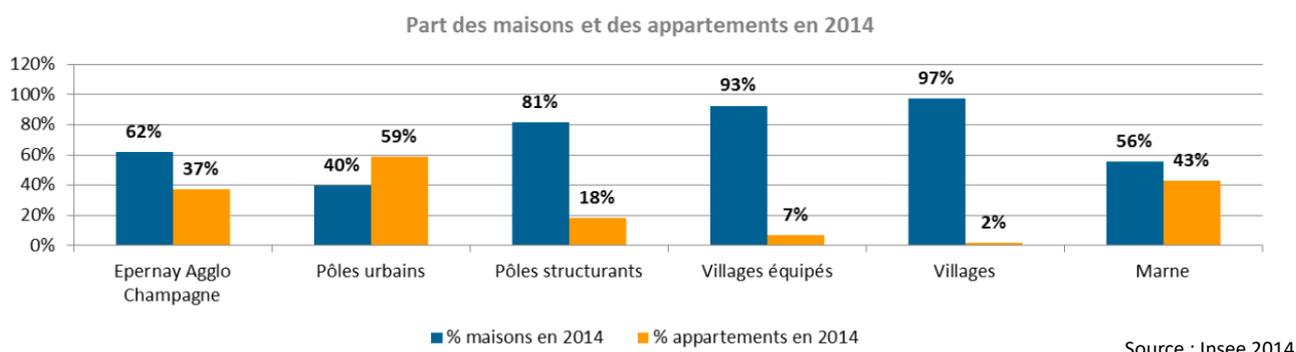


La Communauté d'Agglomération d'Épernay présente la particularité de compter un nombre important d'emplois des fonctions métropolitaines au regard de l'ensemble des emplois présents sur son territoire et de son rayonnement économique. Ce sont principalement les activités de gestion, commerce et prestations intellectuelles qui dominent la sphère métropolitaine. Les activités liées au champagne expliquent la part importante des fonctions de décision et de fabrication impliquant localement l'intégralité de la filière de la production agricole à la commercialisation en passant par la transformation.

Evolution du parc de logements

Selon l'INSEE, en 2022 la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne compte 25 823 logements dont 86,6% sont des résidences principales (soit 22 366 unités), 10,5% des logements vacants (soit 2 704 logements) et 2,9% des résidences secondaires (soit 754 logements).

Entre 2008 et 2019, le parc de logements communautaire a augmenté de 150 logements par an en moyenne. L'augmentation du parc de logements est liée à différents phénomènes : la production de logements neufs, la division de logements existants et le changement d'usage, d'un local commercial en logement par exemple.



Sur le territoire de l'Agglomération, la part des maisons est de 62% et de 37% pour les appartements. La répartition par sous-ensembles territoriaux montre une structure très différenciée du parc de résidences principales, le parc étant beaucoup plus équilibré dans le pôle urbain, et l'offre de petits logements plus que limitée dans les villages équipés et les villages.

Près des 3/4 des résidences principales privées du territoire sont des maisons individuelles. 94% des copropriétés de l'Agglomération se situent à Epernay. Près des 3/4 des logements privés appartiennent à des propriétaires occupants (74% soit 18 045 logements). On observe que les logements privés sont spacieux, les 3/4 sont des T4 ou plus.

Le parc locatif social représente 18% des logements de l'agglomération (hors Centre-Ville d'Epernay). Celui-ci est principalement concentré à Epernay (84%). Le taux sur le reste de l'Agglomération est de 6%. Le principal bailleur est Plurial Novilia avec 78% du parc locatif.

A l'échelle de l'Agglomération, le parc social est quant à lui composé de près de 65 % de T3 et T4. Les T1 et les T2 ne représentent respectivement que 5 % et 21 % du parc social et les T5 9 %. Cette répartition typologique est similaire à celle que l'on retrouve en moyenne dans le département de la Marne.

Au-delà de la taille des résidences principales, le territoire se démarque également par une différenciation historique en termes de formes urbaines. Ainsi, le pôle urbain se démarque par le poids des appartements (59%) alors que dans les autres communes les maisons individuelles représentent plus de 80% du parc de résidences principales, voire plus de 90%.

Les équipements du territoire

Les équipements scolaires et liés à l'enfance

On recense sur le territoire 15 crèches, 18 écoles maternelles, 27 écoles élémentaires, 6 collèges et 6 lycées. Le territoire offre de nombreuses possibilités de formations, avec notamment un centre de formation aux Métiers de la Santé. Plusieurs organismes proposent des formations dans le cadre de la formation continue, dont le GRETA.

Equipements de santé et de l'action sociale

La commune d'Épernay est dotée d'un établissement hospitalier d'envergure (hôpital Auban-Moët), et d'une clinique (clinique Saint Vincent). Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervient quant à lui dans les domaines de la petite enfance, des seniors mais aussi du handicap. La Communauté d'Agglomération d'Épernay compte par ailleurs 3 structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap et 15 établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes.

Les communes disposent de services périscolaires et extra scolaires, ou ont accès à ces services par le biais de partenariat avec les communes voisines. De plus, il existe des structures spécifiques pour l'accueil des adolescents : la Ferme de l'Hôpital, la Maison pour Tous.

Développement économique

L'activité des producteurs de Champagne est source de dynamisme pour les industries connexes au Champagne. Elles bénéficient et entretiennent l'image d'excellence véhiculée par le Champagne. Par ailleurs, non seulement le territoire regorge de savoir-faire et process technologiques performants mais il est aussi le siège des organismes professionnels (SGV, CIVC, INAO...) et des grandes manifestations professionnelles (VITeff et Viti-Vini).

Le pôle de compétitivité régional IAR et l'Institut Technique du Champagne viennent compléter ce panel sur le volet Recherche & Développement. Notre bassin de vie accueille donc de nombreux emplois dans l'agroalimentaire. Et, il est également la terre d'implantation de plusieurs industries, leaders mondiaux sur leurs marchés : Saint-Gobain, Smurfit Kappa, Legras Industries, Virax, Chantelle, Exel Industries ... Il en résulte un marché local de l'emploi plutôt dynamique. En effet, le taux de chômage de la zone d'emploi autour d'Épernay de 6,4 % au troisième trimestre 2018, reste inférieur à la moyenne nationale.

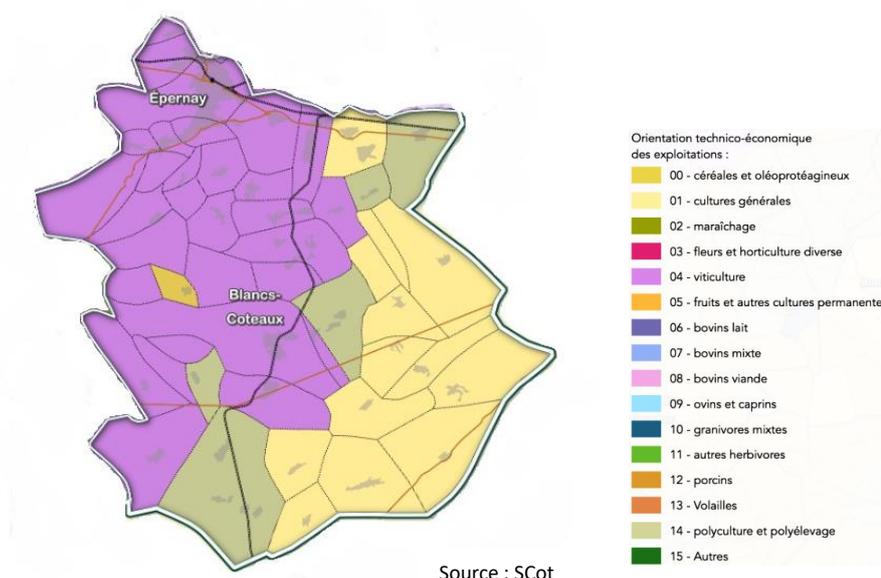
Des perspectives de développement économique et touristique

Le développement économique est un des axes forts de travail de la communauté d'agglomération et un des objectifs du SCOT à l'horizon 2035. Plusieurs potentiels de développement existent :

- Concernant l'immobilier d'entreprise, on peut signaler l'ouverture en janvier 2018 d'une pépinière d'entreprises qui comprend un espace de coworking. Des réflexions sur le développement de coworking en milieu rural pourraient être menées.
- Une reconversion potentielle de site industriel au Nord de l'agglomération.
- La requalification de la friche ferroviaire des Berges de Marne, à proximité du centre-ville d'Épernay, visera à apporter une complémentarité au centre-ville en termes de services (et logements) pour les résidents et le tourisme.

Agriculture

Orientation technico-économique des exploitations



L'activité agricole façonne le territoire des 47 communes qui composent le territoire d'Epernay Agglomération Champagne, dont 24 (à l'Ouest) avec une activité viticole majoritaire et 22 (au Sud Est) avec une activité agricole. La topographie du territoire impacte l'implantation des activités, avec une localisation de vignobles sur les coteaux, des espaces de culture en plaine et donc des villages aux formes urbaines adaptées à la topographie du site.

Environnement et transition écologique



Le changement climatique auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

La priorité pour nos sociétés est de mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, de cerner plus précisément les conséquences possibles, de mettre en place des politiques appropriées, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le territoire d'Epernay Agglo Champagne montre une forte volonté en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette volonté s'inscrit dans la continuité de démarches portées localement, entre autres Epernay est la première collectivité de Champagne-Ardenne à avoir initié, dès 2008, un Agenda 21, ou encore l'Appel à projet Ville respirable en 5 ans (Ville-Agglo) en 2015, etc. En 2018, Epernay Agglo Champagne lance la démarche Ambition Climat 2025 à travers un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui s'inscrit par ailleurs dans la trajectoire ambitieuse portée par la Région Grand Est à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Tourisme et culture

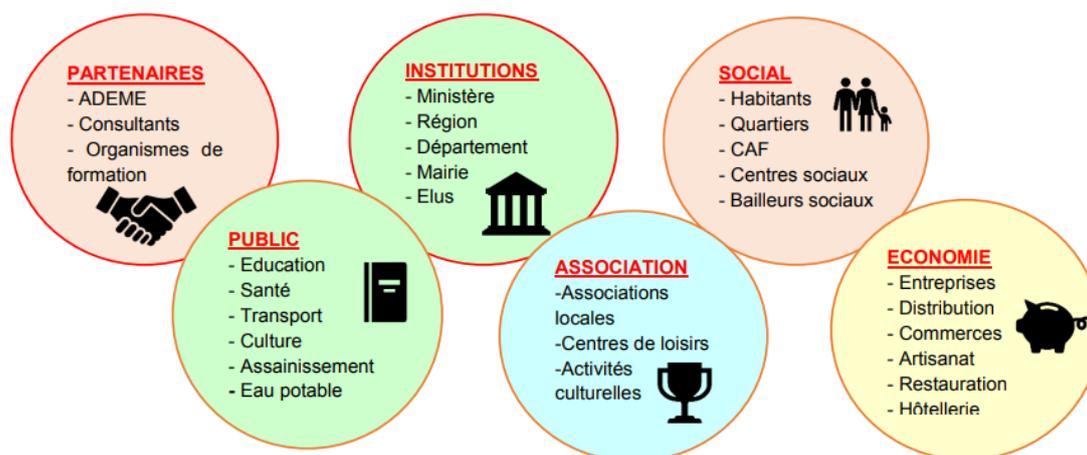
L'attractivité touristique du territoire est indiscutablement liée à l'image véhiculée par le Champagne, tant au niveau national qu'international. Depuis l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et le développement de l'offre œnotouristique, la durée de séjour à Epernay a tendance à s'allonger. A l'instar d'autres territoires viticoles (Colmar, Beaune, Saumur), les restaurants, l'offre hôtelière et la réalisation de nouveaux projets hôteliers, l'implantation d'un ballon captif, le musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale... concourent au développement de l'œnotourisme basé sur la trilogie : vin, patrimoine, gastronomie.

Au cœur du vignoble champenois, la région d'Epernay est un lieu d'attrait touristique reconnu internationalement. Près de 500 000 touristes viennent en effet chaque année en visite dans la capitale du Champagne et sa région. Le secteur du tourisme est un des axes clé de développement économique du territoire. L'objectif affiché est de fonder une nouvelle attractivité sur la diversification économique et touristique en développant l'œnotourisme et en diversifiant l'offre d'hébergement et d'accueil touristique.

Vie associative, acteurs et partenaires identifiés

Les associations, nombreuses et diversifiées, sont essentielles à l'animation du territoire. Elles sont généralement regroupées en trois domaines : la pratique d'une activité culturelle ou sportive, les associations tournées vers la convivialité, et celles défendant les droits et les intérêts de chacun. Epernay Agglo Champagne compte plus de 400 associations sur son territoire.

Epernay Agglo Champagne identifie et recense de façon permanente les acteurs sur son territoire : établissements scolaires, associations, bailleurs, gestionnaires de logements, entreprises, acteurs de la gestion des déchets, bureaux d'études, acteurs institutionnels... La complémentarité des acteurs et l'intervention de tous est la clé du succès d'un programme de prévention, puisque divers instances et compétences sont à mobiliser.





Impacts sur la prévention des déchets

Les ménages. La moitié des ménages ayant une ancienneté sur le territoire entre 10 et 30 ans ou plus, les efforts de sensibilisation sur la prévention des déchets auprès des habitants sont capitalisés sur le long terme.

Logement. La structure majoritairement pavillonnaire (62%), avec l'estimation que plus de la moitié des logements du territoire ont un jardin, permet de penser que la production de déchets verts est importante, de même que la consommation de biens spécifiques au jardin, mais également que la possibilité pour les habitants de valoriser à la parcelle la majeure partie de leurs déchets organiques est élevée. Concernant la population vivant en appartement (37%) ou en maison sans jardin, seules des actions spécifiques comme le lombricompostage, le compostage collectif ou une collecte dédiée peuvent permettre aux ménages de composter leurs biodéchets

Ecoles et établissements liés à l'enfance et de santé. Ces établissements sont à la fois des producteurs de déchets (papiers dans les écoles, déchets alimentaires sur la restauration, couches jetables, ...) qu'il faut sensibiliser, mais qui peuvent aussi être des relais sur le territoire. Notamment les écoles, il est important que les enfants soient sensibilisés à la prévention des déchets durant leur scolarité, car cela leur permet à la fois d'acquérir une « conscience environnementale » dès leur plus jeune âge, mais également de servir de relais envers leurs parents. Ce public est essentiel pour l'avenir du territoire et pour son impact auprès des adultes. Pour les autres animations et actions qui peuvent être menées en dehors des écoles, il est cependant important que leurs contenus puissent cibler l'ensemble de la population.

Par ailleurs nous avons observé que la population du territoire est vieillissante avec notamment une surreprésentation des personnes âgées de 75 ans et plus, et une augmentation considérable de la tranche des 60 – 74 ans. Considérés comme les « jeunes retraités », ils peuvent être vue comme une opportunité car c'est une tranche de population qui est active auprès des associations et animations locales.

Les actions autour de la prévention des déchets peuvent fédérer des publics différents autour de valeurs communes, favorisant ainsi le lien social et intergénérationnel.

Associations. Ces activités de détente et/ou d'engagement citoyen ont en commun d'être des activités vécues comme positives, ce qui peut être un angle d'attaque intéressant pour parler de prévention des déchets : les usagers sont en général plus réceptifs lorsqu'on cible la prévention sur des domaines et secteurs d'activité où ils se sentent directement concernés. De plus, ces associations, par leur connaissance du terrain, leur proximité avec les habitants et leurs moyens d'action (nombre de bénévoles), peuvent être de formidables relais, à la fois pour transmettre des messages, mais également pour monter des projets ambitieux (activités de réemploi ou de distribution de produits locaux par exemple). Il est donc important de connaître les structures qui existent sur le territoire.

De plus la gestion de leurs déchets produits au cours de leurs activités est à considérer, de même que le public qui pourrait être visé par des messages de prévention. Les manifestations sans déchets se sont considérablement développées ces dernières années et deviennent même un argument de séduction pour se distinguer d'autres manifestations.

Tourisme. S'il reste difficile de planifier des animations de prévention auprès des touristes, il reste important de communiquer auprès des hébergeurs, et notamment les propriétaires de gîtes et de camping. Non seulement le touriste a un contact direct avec l'hébergeur, mais il peut aussi se faire expliquer par ce dernier, en tant qu'habitant du territoire, le système de gestion des ordures ménagères et les consignes de tri. De plus, il semble réalisable de réserver un espace pour la gestion des biodéchets par le biais d'un composteur dans les jardins des gîtes. Enfin, les professionnels du tourisme pourraient tirer avantage, en termes d'image, à valoriser les actions réalisées en faveur de la réduction des déchets. Les efforts qu'ils déploieraient pourraient devenir un atout répondant à de nouvelles demandes touristiques, notamment celle du tourisme vert ou éco-tourisme.

Organisation de la compétence déchets sur le territoire

Le service public communautaire de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés intervient :

- **A la source** : en encourageant la réduction des déchets,
- **Sur le parcours des déchets**, avec la prise en charge des étapes de pré collecte, collecte (porte à porte et apport volontaire de proximité) et déchèteries,
- **En aval** :
 - Les outils industriels de tri des fibreux et non fibreux, de valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de valorisation agronomique des Biodéchets sont confiés au SYndicat de VALorisation des Ordures Ménagères et Assimilées de la Marne (SYVALOM).
 - Sur les filières de traitement en déchèterie, Epernay Agglo Champagne recherche les exutoires favorisant la valorisation, met en place au maximum les éco-filières désignées.
 - Epernay Agglo Champagne est susceptible de s'associer à des démarches partenariales locales nouvelles .

Gestion de la collecte et de la pré-collecte

Prise en charge des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits sur le territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Collectes sélectives : recyclables (emballages - papiers - verre - textiles - cartons) et fermentescibles (biodéchets)
- Déchets occasionnels apportés en déchèterie : tout-venant, végétaux, gravats...
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Acquisition, construction, exploitation des matériels et installations nécessaires :

- Bacs et sacs de collecte - bennes d'apport volontaire - composteurs
- Déchèteries.

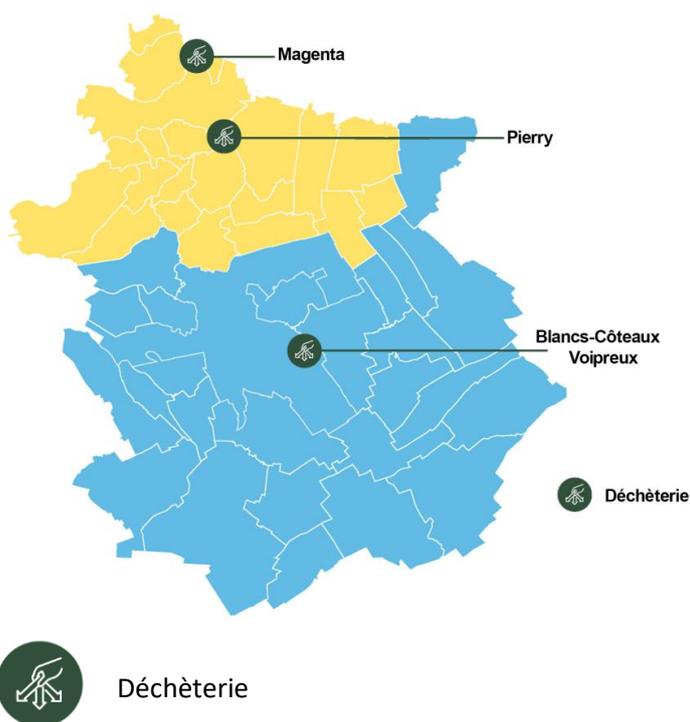
La collecte des OMR et des déchets recyclables (hors verre et textiles) s'effectue en porte à porte, à 80% par une régie de collecte, et à 20% par un prestataire de service. La collecte du verre et des textiles est assurée en apport volontaire par des prestataires, Mineris pour le verre et Le Relais pour le textile.

La collecte s'organise en 32 tournées chaque semaine, dont 26 pour la régie et 6 pour le prestataire.

Modalités de collecte des déchets assimilés (assimilables aux ordures ménagères des ménages mais produits par les professionnels) :

- Volume hebdomadaire maximum pouvant être pris en charge par l'agglomération fixé à 8 000 litres tous flux confondus,
- Pas de service pour les entreprises situées dans les zones industrielles, d'activités... (exonérées de TEOM sur demande),
- Financement via la Redevance Spéciale ou la TEOM.

Zoom sur deux organisations - Héritage des deux territoires, Nord et Sud, fusionnés en 2017



AU NORD la collecte est assurée en porte à porte et en régie pour :

- Les OMR en bacs
- Les recyclables (hors verre) en deux flux séparés (emballages et papiers)
- Les biodéchets de cuisine (à Epernay, seules 80 % des maisons sont desservies)
- Le verre et les cartons des professionnels
- Les déchèteries sont réservées aux particuliers

AU SUD la collecte est assurée en porte à porte par un prestataire pour :

- Les OMR non conteneurisées
- Les recyclables (hors verre) en un seul flux en mélange (emballages avec papiers)
- La déchèterie est accessible aux professionnels

Fonctionnement des déchèteries

Le territoire dispose de 3 déchèteries communautaires, Magenta, Pierry et Voivreux. L'accueil des usagers est en régie. Le transport et le traitement des déchets est gérés par des prestataires. 99 % des habitants du territoire sont à moins de 15 minutes d'une déchèterie



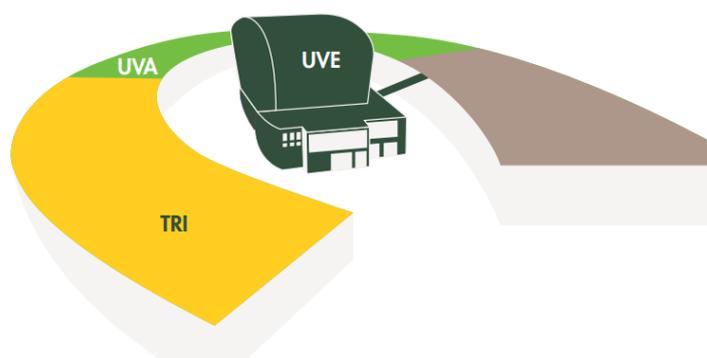
Ressources humaines

Le service Prévention et Gestion des Déchets est composé de 47 agents communautaires (renforcés régulièrement par des contractuels et intérimaires)

- Direction : 1
- Chargés de pôles : 5
- Accueil usagers : 1
- Assistant d'exploitation : 1
- animateurs déchets : 3
- Encadrants de proximité : 2
- Collecte : 21
- Déchèteries : 7
- Polyvalents collecte/déchèterie : 3
- Pré-collecte : 3

Traitement et valorisation des déchets

Pôle multifilière du Syvalom implanté à La Veuve (51), constitué de :



Centre de tri des collectes sélectives exploité par COVED appartenant au groupe PAPREC

Unités de Valorisation Énergétique (UVE) et Agronomique (UVA) exploitées par Auréade (filiale dédiée de Véolia) dans le cadre d'une délégation de service public.

+ **6 Centres de transfert** dont celui de Pierry auquel accède Epernay Agglo Champagne, et en sous traitance le centre de transfert de Oiry.

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et éco-organismes

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants, les importateurs et les distributeurs doivent prendre en charge la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière qui vient en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des déchets concernés.

Epernay Agglo Champagne est conventionnée avec les éco-organismes suivants :

| Eco-organismes | Déchets concernés |
|----------------|---|
| CITEO | Emballages Ménagers via le SYVALOM |
| Ecologic | Déchets d'Équipement Électrique et Électronique |
| Ecodds | Déchets Dangereux des Ménages |
| Ecomobilier | Mobilier via le SYVALOM |
| Corepile | Piles |
| Recylum | Lampes et néons |
| Refashion | Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) |

Coûts et modalités de financement du service

Epernay Agglo Champagne finance le service gestion des déchets par le prélèvement d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux s'élève à 9,20 % pour 2020

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des prestations de service (collecte, valorisation, tri) et de dépenses de personnel. Les recettes sont constituées principalement de la TEOM, mais également des subventions des éco-organismes et de la vente de matériaux.

En 2021, le budget global déchet est réparti comme tel :

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5 570 583 € soit + 7 % / 2020.
Elles comprennent **33,2%** de charges de personnel, et **66,8%** de charges de gestion.

Les charges de gestion sont réparties de la manière suivante :

Communication tri : 0,02%
Transfert et enfouissement : 0,5%
Structure : 0,7%
Collecte en apport volontaire : 3,10%
Prévention : 3,50%
Pré-collecte : 3,80%
Transfert et tri des recyclables : 11,50%
Déchèteries : 16,70%
Collecte en porte à porte : 20%
Incinération et compostage : 40,10%

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 1 642 822 € soit + 15,2 % / 2020.

Les produits sont répartis de la manière suivante :

Remboursement assurances : 0,02%
Accès professionnels en déchèterie : 0,2%
Participation achat composteurs : 1,4%
Vente de matériaux : 22,5 %
Redevance spéciale : 34,3%
Soutien à la tonne triée : 41,7%

Indicateurs de coûts

Les coûts présentés sur ces pages sont issus de la matrice des coûts 2021 qui reconstitue, de manière analytique, le coût réel du service public Prévention et Gestion des déchets en prenant en compte l'ensemble des charges de fonctionnement, l'amortissement, les recettes du service et aussi les charges transverses induites (structure, communication...)

Le coût aidé TTC, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité, donc à son besoin de financement.

| | |
|---|--|
| Coût aidé TTC du service public | 4,9 M€ soit 103 € par habitant |
| Financements | 5,2 M€ soit 110 € par habitant |
| dont | |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 4,6 M€ |
| Redevance spéciale et facturation usagers | 0,6 M€ |
| | soit un taux de couverture de 106 % |

Evolution du coût aidé TTC par habitant et référentiel



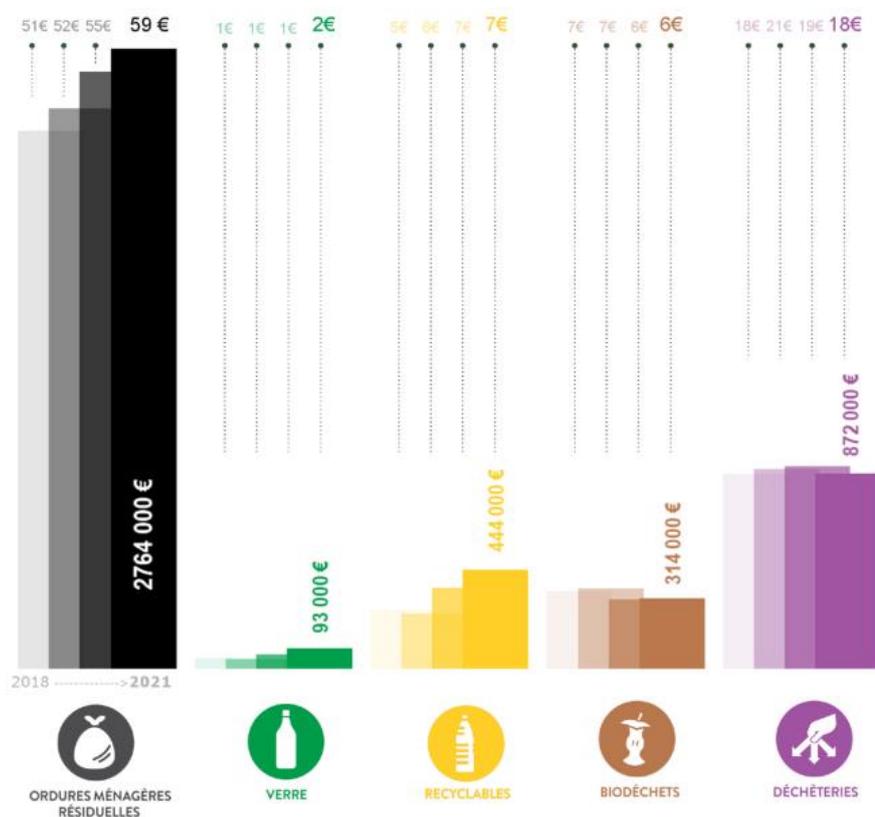
Evolution du coût aidé HT

Globalement, le coût du service a évolué de + 4 % entre 2020 et 2021, et s'élève à 4 507 000 € HT. La hausse des charges de +6% (327 000 € HT) n'a pas été compensée par celle des recettes de +13% (169 000€).

Ces variations sont principalement dues à :

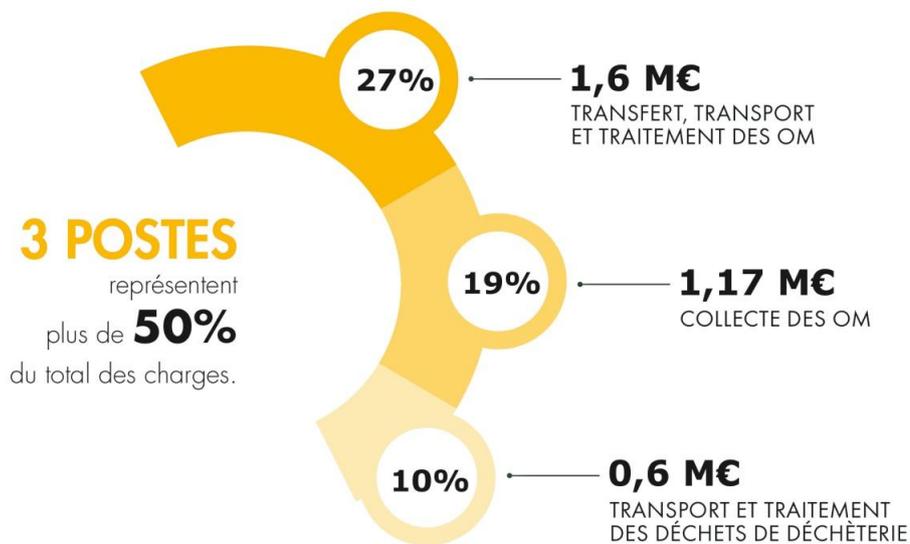
| CHARGES | PRODUITS |
|--|--|
| - Traitement des déchets + 134 000 € (dont 70 000 € liés aux OMR) | - Vente de matériaux et d'énergie + 175 000 € |
| - Prévention + 56 000 € | - Soutiens des éco-organismes et aides de fonctionnement + 6 000 € |
| - Précollecte/Collecte + 55 000 € | |
| - Transfert/Transport + 52 000 € | |
| - Charges fonctionnelles + 30 000 € | |

Evolution du coût aidé des principaux flux de déchets en € / hab.

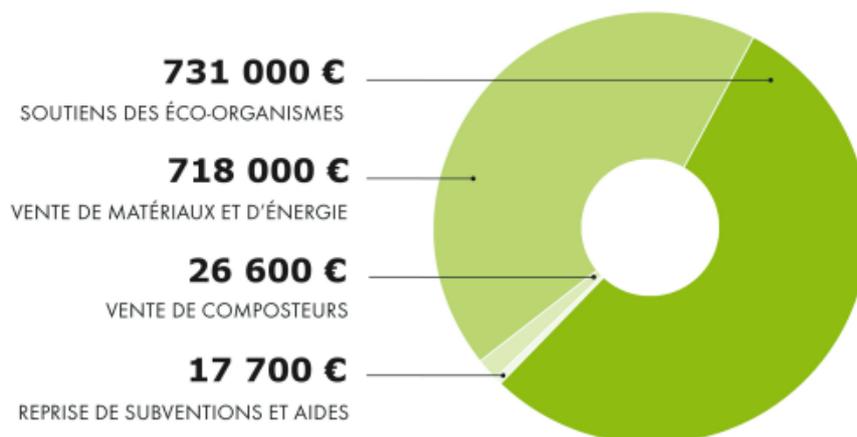


Le coût complet HT soit le total des charges est de 6 M€

| Coût complet HT en € arrondi par étape technique | OM | Verre | Recyclables | Biodéchets | Déchets des déchèteries | Déchets des professionnels | Tous Flux |
|--|-------------|-----------|-------------|------------|-------------------------|----------------------------|-------------|
| Charges fonctionnelles | - | - | - | - | - | - | 460 000 € |
| Prévention | 54 000 € | 19 000 € | 23 000 € | 11 000 € | 33 000 € | - | 140 000 € |
| Précollecte | 163 000 € | 35 000 € | 110 000 € | 36 000 € | - | 5 000 € | 350 000 € |
| Collecte | 1 170 000 € | 110 000 € | 435 000 € | 183 000 € | 390 000 € | 92 000 € | 2 380 000 € |
| Transfert Transport Traitement | 1 600 000 € | - | 390 000 € | 50 000 € | 611 000 € | 19 000 € | 2 670 000 € |



Le taux de couverture des charges par les produits est de 25%, soit 1,5M€ ; détails des produits :



Recettes des valorisations par flux de déchets

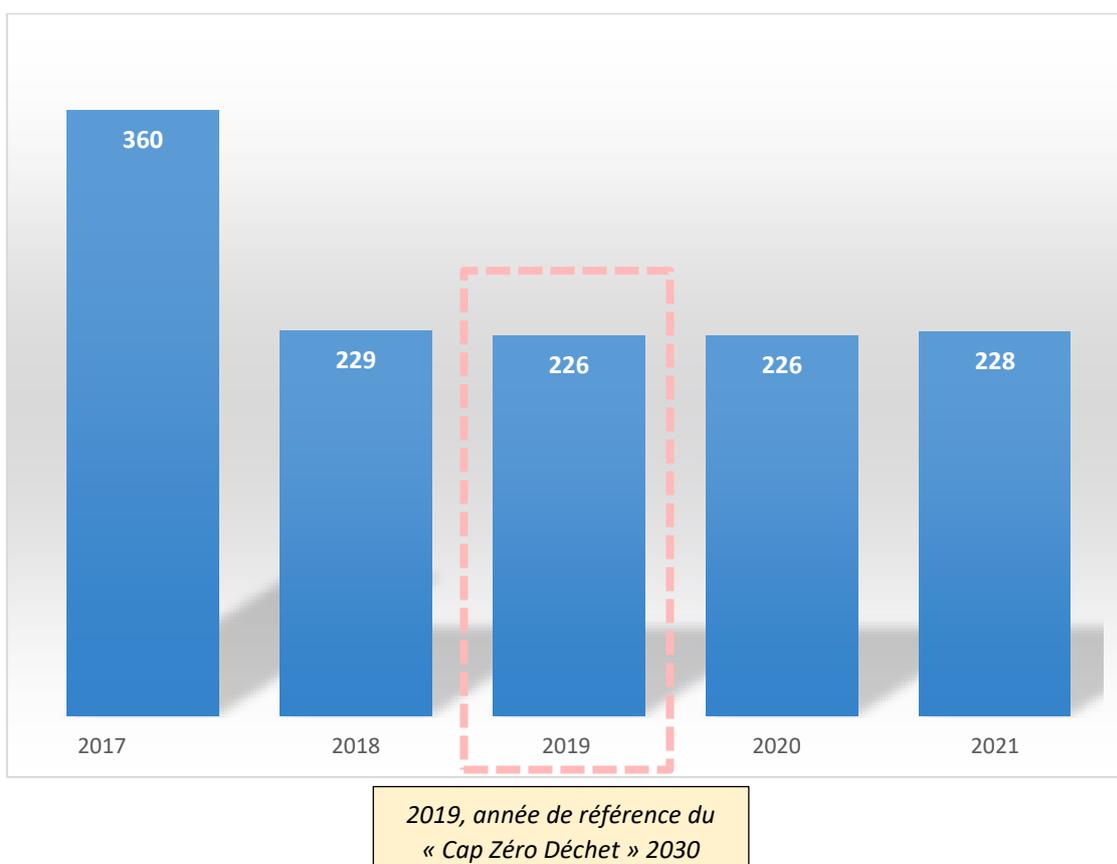
| | OM | Verre | Recyclables | Biodéchets | Déchets des déchèteries | Déchets des professionnels | Tous Flux |
|-------------------------|-----------|----------|-------------|------------|-------------------------|----------------------------|-----------|
| Recettes | 284 000 € | 56 000 € | 202 000 € | - | 141 000 € | 36 000 € | 718 000 € |
| Tonnages traités | 10 869 t | 2 555 t | 1 932 t | 304 t | 7 786 t | 264 t | 23 710 t |
| €/t | 26 €/t | 22 €/t | 105 €/t | 0 €/t | 18 €/t | 136 €/t | 30 €/t |

Quantités de déchets produites par Epernay Agglo Champagne

L'analyse de la politique de prévention et de gestion des déchets en vigueur sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne permet de mettre en avant des niveaux de performances satisfaisants. Pour autant, au regard des enjeux nouveaux, les limites de l'organisation actuelle sont atteintes. Des campagnes de caractérisation fines des déchets ménagers et assimilés (sur les OMR en porte à porte et sur la benne tout-venant de déchèterie) ont confirmé l'existence de marges de progression s'agissant de la composition des poubelles de l'agglomération.

Evolution de la production des OMA

Les ordures ménagères en kg/hab depuis 2017, date de la fusion des deux territoires (CCEPC et CCRV)



Comparatif avec les données nationales et régionales

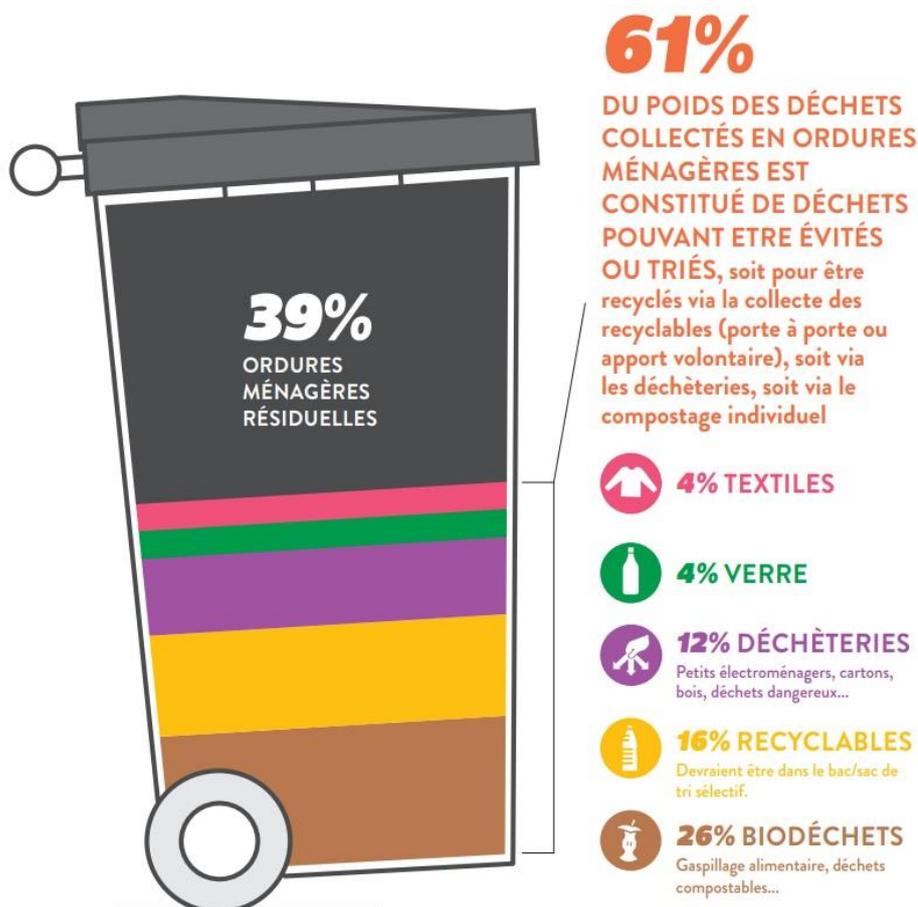
| France entière Typologie Mixte Rural | Grand Est Toute typologie | Epernay Agglo Champagne 2021 |
|---|------------------------------|---------------------------------|
| 213 kg/hab | 210 kg/hab | 228 kg/hab |

Composition de la poubelle d'Ordures Ménagères

Des campagnes de caractérisation des poubelles des ménages sont effectuées régulièrement. La composition du contenu du bac est analysée selon la méthode de caractérisation appelée MODECOM de l'ADEME.

Caractérisation des Ordures Ménagères réalisée sur le sud du territoire

(Campagne réalisée en octobre 2018 sur 3 échantillons)



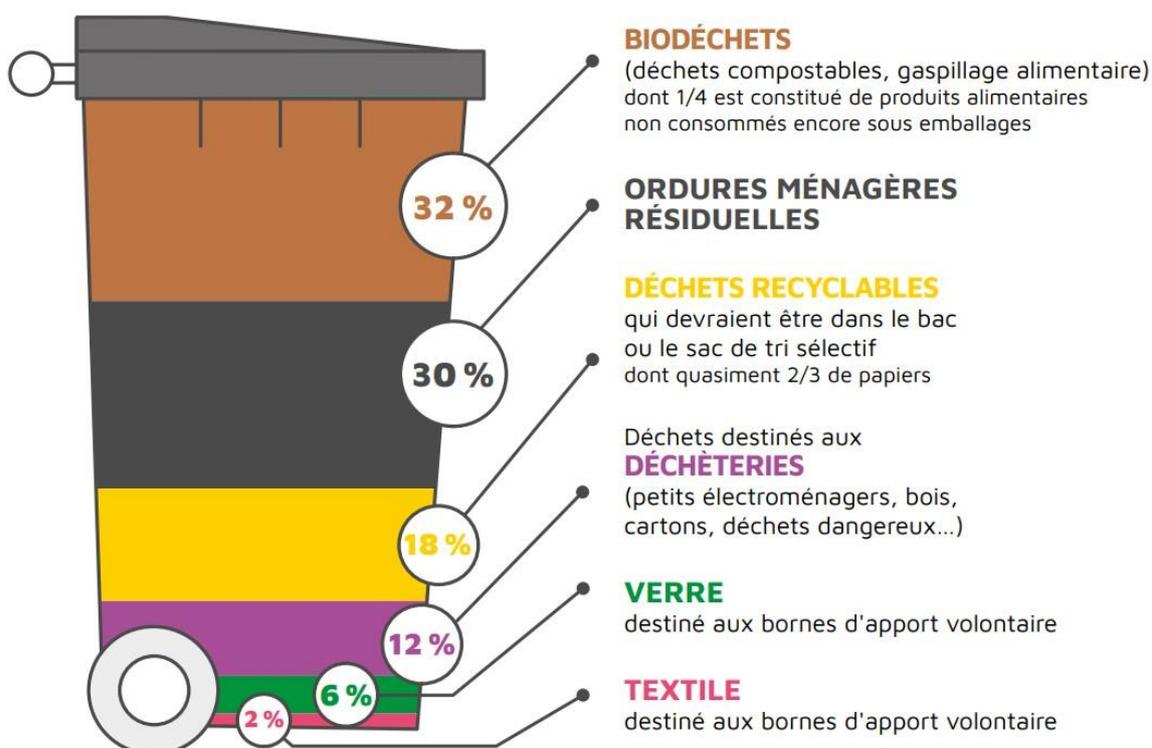
On constate des marges de tri quel que soit le type d'habitat (pavillonnaire avec ou sans collecte des biodéchets en porte à porte pour les caractérisations 2018 et 2020, et vertical caractérisation 2019).

Ainsi, on retrouve sur ces 3 typologies d'habitats :

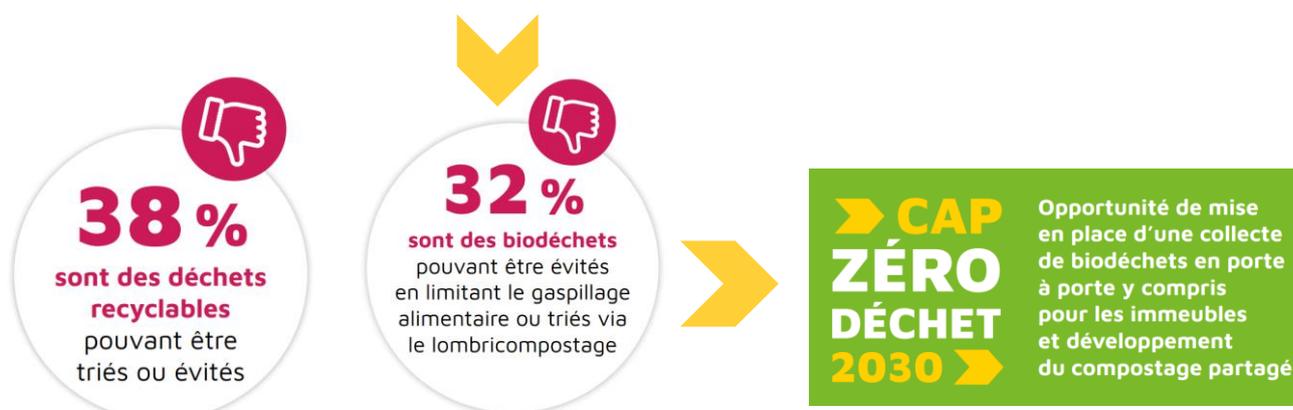
- 4 kg de Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC), exception faite pour le sud du territoire avec 9 kg.
- 36 kg de déchets recyclables, on observe cependant plus de recyclables dans les OM de l'habitat vertical (40 kg)
- 27 kg de déchets des déchèteries en 2018, et 2019, contre 20 kg en 2020, résultat qui s'explique assez facilement dans le contexte de crise sanitaire, obligeant à ne consommer que le strict nécessaire.

Les habitudes de tri du verre sur le territoire sont quant à elles assez hétérogènes. En effet on retrouve 13 kg de verre dans les ordures ménagères de l'habitat vertical, 9 kg pour les habitations individuelles non desservies par la collecte des biodéchets, contre 4 kg pour les habitations individuelles desservies par cette même collecte.

Caractérisation des Ordures Ménagères sur des secteurs d'habitat vertical dense
 (Campagne réalisée en décembre 2019 sur 3 échantillons)

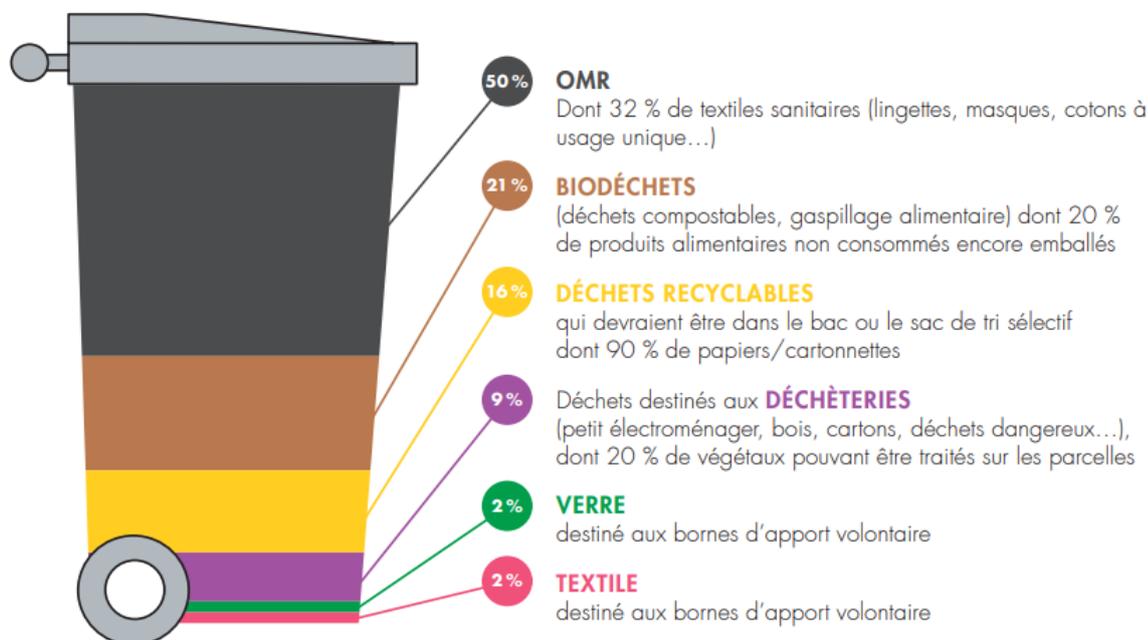


Concernant les biodéchets, on observe que la poubelle d'OM de l'habitat collectif contient un peu plus de biodéchets que celle de l'habitat individuel. Ce qui s'explique assez facilement relativement aux difficultés, voire à l'impossibilité de valoriser ses biodéchets lorsque l'on vit en appartement sans jardin. Néanmoins, que ce soit en habitat collectif ou individuel, on observe une part importante de gaspillage alimentaire entre 18 kg pour l'habitat collectif et 9,5 kg pour l'habitat individuel.



Caractérisation des Ordures Ménagères des habitations individuelles desservies par la collecte des biodéchets en porte à porte

(Campagne réalisée en octobre 2020 sur 3 échantillons)

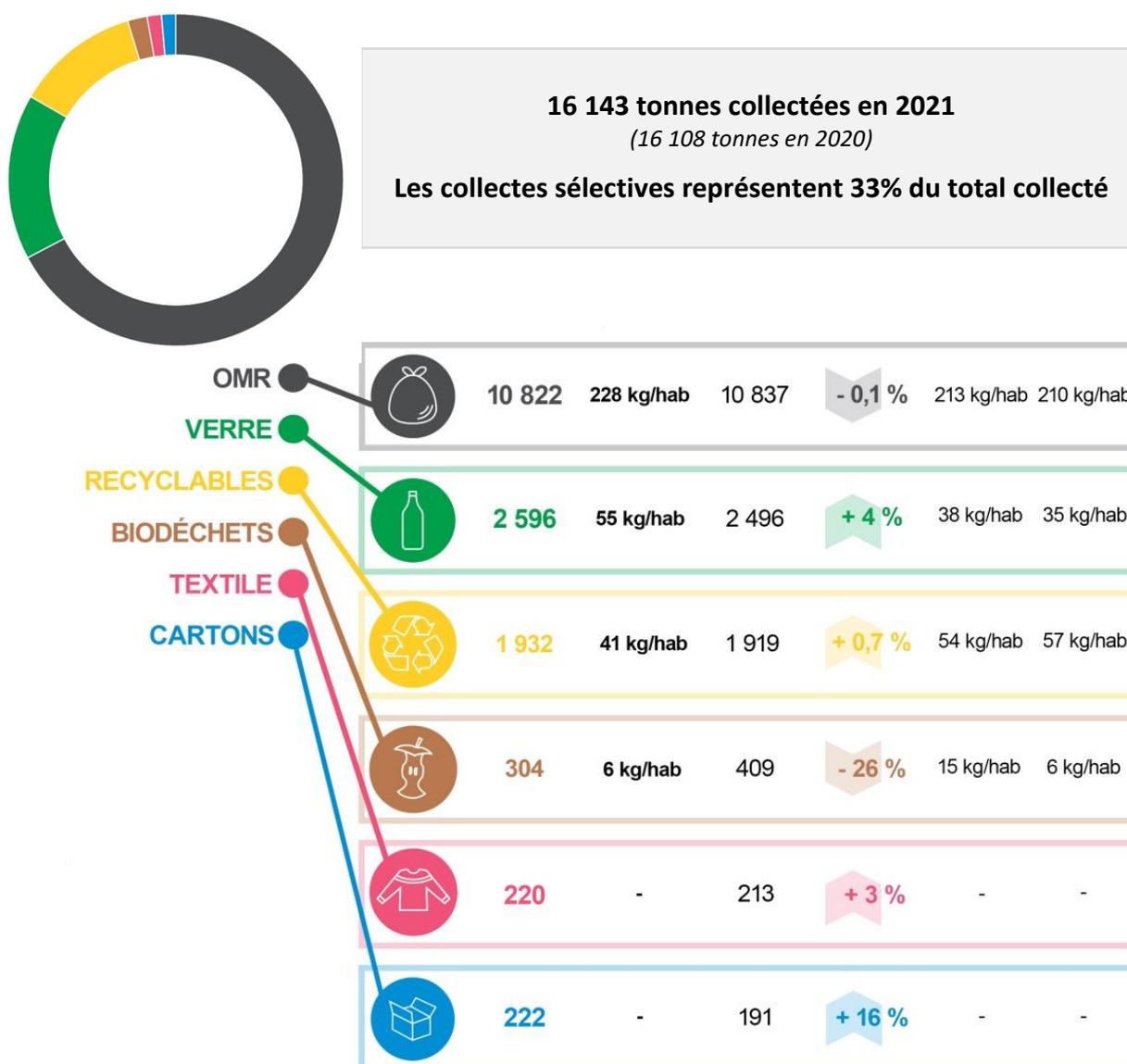


50% du poids des déchets est recyclable, les déchets pourraient ainsi être évités ou triés.

2020, un contexte particulier

La caractérisation réalisée en 2020 révèle une augmentation significative des Ordures Ménagères résiduelles représentant 50% du poids total des OM contre respectivement 32% en 2019 et 39% en 2018. Le contexte particulier de crise sanitaire explique cette hausse, avec 36 kg de textiles sanitaires dont une part considérable masques, lingettes, mouchoirs, en plus des textiles sanitaires habituels (cotons et coton-tiges, couches, tampons et serviettes des hygiéniques).

Tonnages des Ordures Ménagères et Assimilés collectées en porte à porte et en apport volontaire



Évolution des tonnages des OMA entre 2020 et 2021

Globalement, les OMA sont en très légère baisse de 0,2 % liée à l'arrêt de collecte des végétaux en mars 2020 sur les 13 communes concernées. Le tonnage d'OMR est stable, en très légère baisse (-0,1%), au profit d'une hausse de 0,7% des tonnages de recyclables.

La baisse la plus notable porte sur les biodéchets (-26%) liée à l'arrêt de collecte des végétaux en mars 2020.

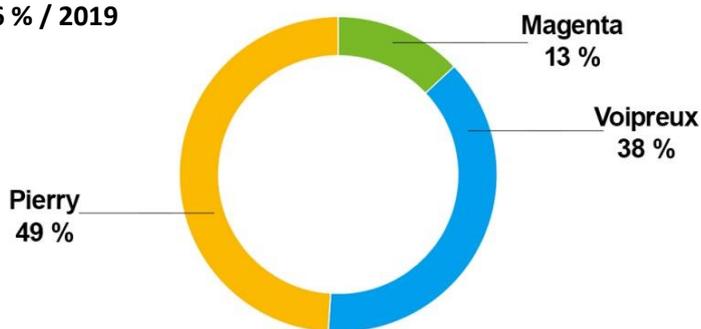
Composition des déchets des déchèteries

En 2021, 107 461 visites sur les 3 déchèteries + 6 % / 2019

7 714 tonnes ont été collectées

- 6 % par rapport à 2019, soit - 500 tonnes

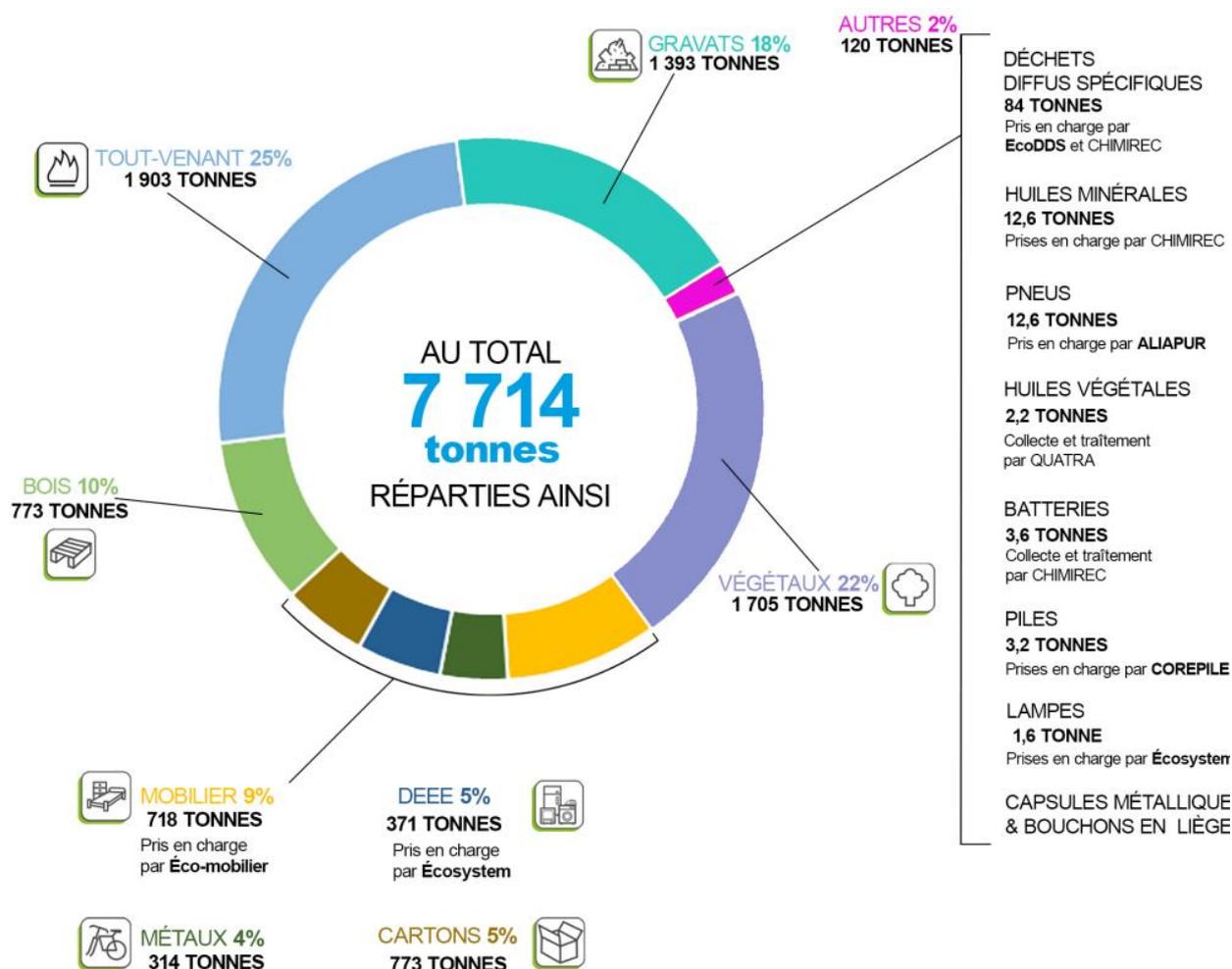
| | | | |
|---------------|---|-------|--------|
| Tout venant | ↘ | 500 t | - 23 % |
| Bois | ↘ | 400 t | - 34 % |
| Gravats | ↘ | 82 t | - 6 % |
| Déchets Verts | ↗ | 500 t | + 42 % |



Comparatif avec les données nationales et régionales

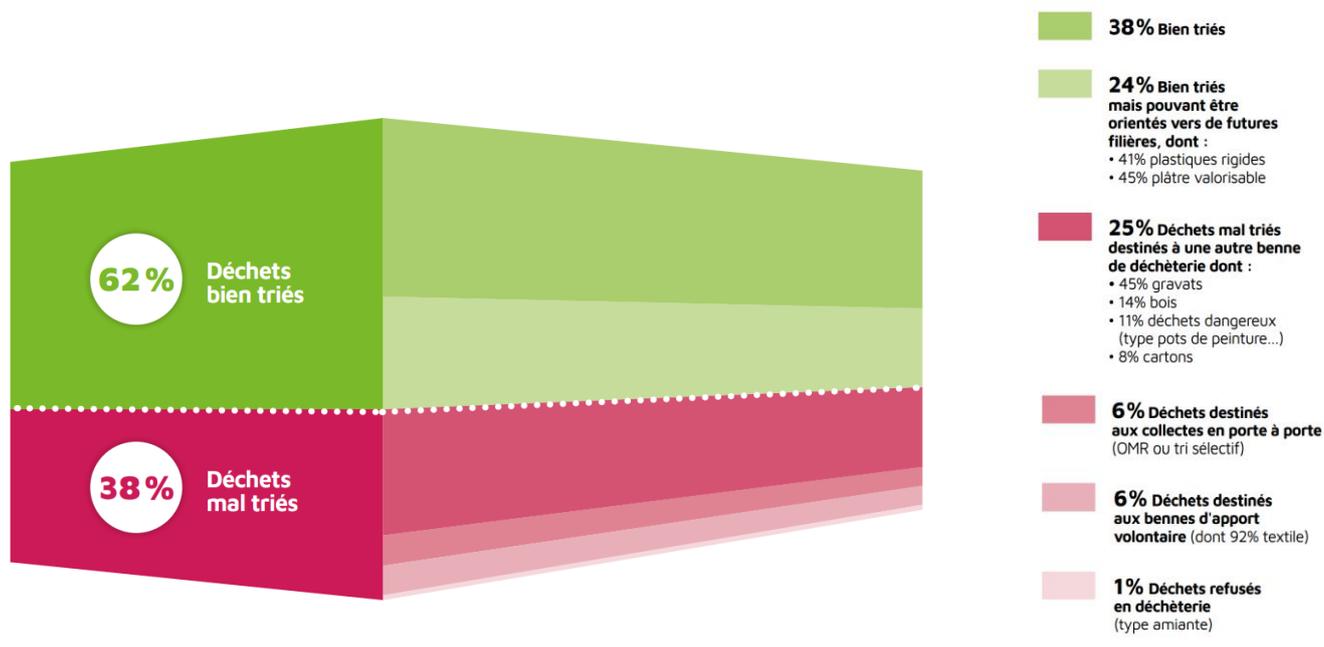
| France entière | Grand Est Toute Typologie | France Typologie mixte dominante rurale | Epernay Agglo Champagne 2021 |
|----------------|------------------------------|---|------------------------------------|
| 225 kg/hab./an | 211 kg/hab./an | 309 kg/hab./an | 148 kg/hab./an |

Tonnage des flux sur l'ensemble des déchèteries



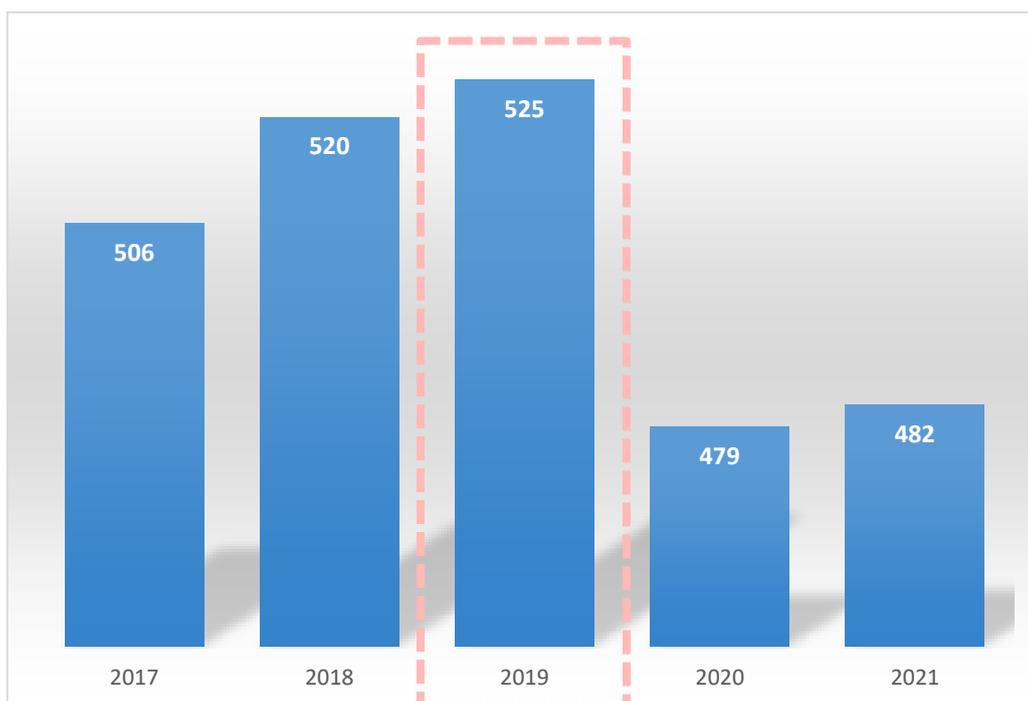
Composition d'une benne de tout-venant de déchèterie

Campagne réalisée en février 2019 dans les 3 déchèteries – 8 bennes étudiées



En décembre 2021, le gisement d'objets réemployables a été estimé dans les 3 déchèteries de l'agglomération, tous flux confondus. Il en ressort que 50% des objets réutilisables sont issus de la benne meuble, suivis par les textiles à 13%, les matériaux bruts à 12% et les Déchets d'Équipement Électrique Électronique à 9%. Tous les flux sont concernés, exceptés les déchets dangereux, les piles et les batteries. Le gisement est estimé entre 310 et 350 tonnes collectées par an, ce qui donne environ 1 tonne récupérable par jour d'ouverture sur les 3 sites. Cela représente 19000 objets à l'année

Evolution des quantités de DMA produits en kg/hab.



2019, année de référence du
« Cap Zéro Déchet » 2030

Gisements d'évitement prioritaires à cibler

La connaissance des gisements d'évitements prioritaires permet d'identifier les catégories de produits sur lesquels nous pouvons agir. Au regard des types de déchets les plus importants retrouvés dans les OMA et les DMA, les gisements cibles prioritaires peuvent être décomposés en 4 catégories d'évitement, à savoir : le gaspillage alimentaire, la valorisation des biodéchets et des végétaux, le réemploi et le textile.

| Flux | Gisement | Kg/hab | Catégorie d'évitement | Potentiel d'évitement en kg |
|-------------|---|--------|---|-----------------------------|
| OMr | Produits alimentaires non consommés encore emballés | 18 | Gaspillage alimentaire | Entre 18 et 72 |
| OMr | FFOM* | 54 | Valorisation des biodéchets (compostage, mulching, broyage) | Entre 25 et 79 |
| Déchèteries | Déchets verts | 25 | | |
| OMr | Textiles | 4 | Textiles | 4 |
| OMr | Déchets des déchèteries | 27 | Déchèteries | 20 |
| | | | | 128 |

Ainsi, une part importante du gisement pourrait faire l'objet d'actions de prévention, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement du compostage et du compostage partagé, le détournement des textiles, la promotion du réemploi et de la réparation, l'éducation aux achats éco-responsables, etc.

*FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

III. Plan d'actions

La politique de la collectivité : Cap Zéro Déchet 2030

Un an après la fusion des anciennes communautés de communes (CCEPC et CCRV), Epernay Agglo Champagne a opté pour une harmonisation du financement du service avec un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) unique ainsi qu'une généralisation de la redevance spéciale à l'ensemble de son territoire. Elle entend aujourd'hui s'engager vers un modèle de tarification incitative, encouragé par les pouvoirs publics et notamment le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalités des Territoires qui inclut le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) Grand Est, complété d'un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

Cette orientation nouvelle part d'un constat partagé : le schéma actuel de prévention et de gestion des déchets atteint ses limites. Certes, le niveau de performance atteint est honorable mais la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) continue d'augmenter et ce, malgré des initiatives multiples en matière de prévention. Les performances des collectes sélectives tendent à plafonner. Quant aux déchèteries, elles ne sont plus adaptées aux fréquentations (sécurité) et aux besoins nouveaux liés au réemploi et au développement de nouvelles filières de recyclage. Un virage s'impose. Dans le même temps, apparaissent de nouvelles contraintes réglementaires qui se traduisent par des exigences environnementales croissantes.

Il ne fait aucun doute que ces diverses dispositions vont engendrer des conséquences financières qu'il convient d'anticiper. C'est ainsi qu'Epernay Agglo Champagne subira la trajectoire d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant à chaque tonne de déchets incinérée (OMR et tout-venant de déchèterie soit 12 600 tonnes en 2020) : d'un montant de 6€/tonne en 2019 et 2020, elle passera à 11€ la tonne en 2023 puis à 15€ la tonne en 2025. Sans une refonte de notre politique, les coûts liés à l'exercice de la compétence déchets connaîtront une augmentation importante.

Consciente de cette nouvelle donne, Epernay Agglo Champagne a repensé en profondeur sa politique et le mode de financement de cette compétence essentielle. L'objectif affiché est ambitieux comme en témoigne la dénomination de la démarche : Cap « Zéro Déchet » 2030



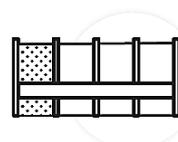
LES 10 AXES DE CapZÉRO DÉCHET 2030

- 1 Trier davantage et mieux
- 2 Développer la collecte des biodéchets alimentaires
- 3 Valoriser les déchets végétaux à domicile
- 4 Renforcer les collectes sélectives de textiles
- 5 Réduire tous les emballages et éviter le gaspillage alimentaire
- 6 Mettre en place un financement plus responsable
- 7 Privilégier le réemploi et la réparation
- 8 Être éco-exemplaire
- 9 Moderniser, aménager, agrandir les déchèteries
- 10 Lutter contre les dépôts sauvages

Les 4 principaux objectifs



÷ 2
le poids de la poubelle d'ordures ménagères (poubelle grise) en 2025, être en dessous de 100kg/habitant d'ici 2030



Réduire de **25 %** les déchets apportés en déchèterie



Recycler **2/3** des déchets collectés en porte à porte, déchèterie et apport volontaire



25 % de déchets évités globalement

Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

| | Situation en 2015 | 2025 | 2031 |
|--|-------------------|--|---|
| Objectifs quantitatifs de réduction des DMA au niveau de la Région Grand Est | 511 kg/hab./an | 474 kg/hab./an -37kg -7,3 % par rapport à 2015 | 459 kg/hab./an -52kg -10,2 % par rapport à 2015 |

C'est de cet état des lieux que découle le plan d'actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés du territoire. L'objectif de réduction des DMA fixé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Grand Est entre 2015 et 2025, est de - 7,3 % soit une diminution pour Epernay Agglo Champagne de 37 kg/hab. Entre 2015 et 2031, l'objectif de réduction fixé est de - 10,2 %, soit une diminution de 52 kg/hab.

Le Cap Zéro Déchet 2030, sur la base des tonnages 2019 fixe de nouveaux objectifs, plus ambitieux.



- Diviser par 2 le poids des Ordures Ménagères à horizon 2025 soit - 113 kg/hab. en 2025
- Passer sous la barre des 100 kg en 2030
- Réduire de 41 kg/hab. les déchets des déchèteries, d'ici 2030

Soit, un objectif de réduction des DMA de 167 kg/hab. en 2030.

Conformément au diagnostic de territoire, le plan d'actions est établi selon les gisements d'évitement identifiés et sur la base des propositions émises lors des différents ateliers de concertation.

Concertation des acteurs du territoire

La mise en œuvre d'un PLPDMA sur un territoire requiert le développement d'une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. L'identification des acteurs et partenaires potentiels constitue donc une étape clef de la réussite des actions de prévention des déchets. En effet, ces actions réussissent rarement lorsqu'elles sont imposées à ceux auxquels elles s'adressent.

La mobilisation des acteurs sur la prévention des déchets se développe depuis 2013. L'objectif de cette partie porte donc sur l'actualisation de la liste des acteurs du précédent PLPD.

Les acteurs d'un programme local de prévention des déchets constituent, souvent de manière combinée :

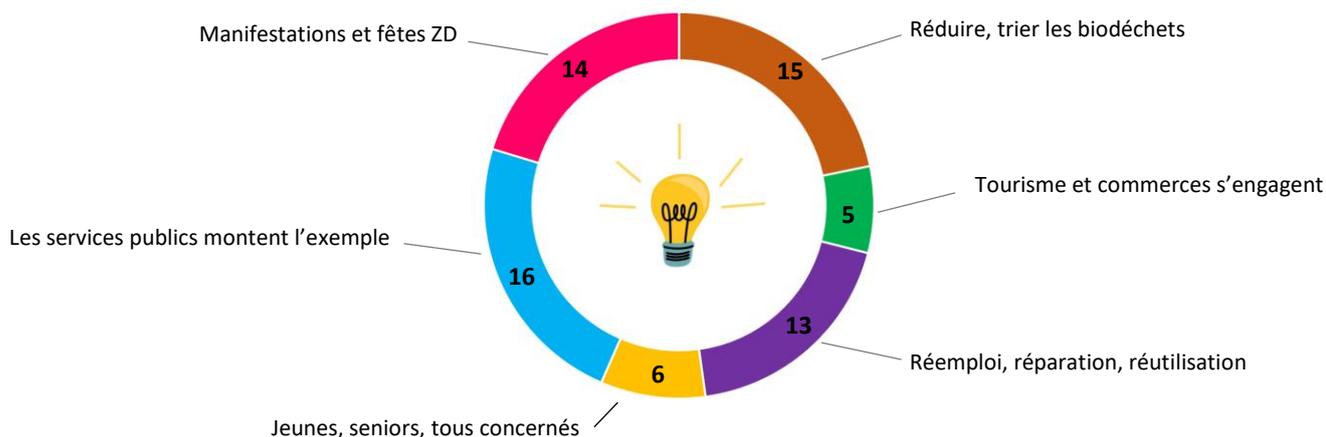
- Des cibles génératrices de déchets (à sensibiliser, informer, accompagner pour qu'elles pratiquent les actions de prévention),
- Des relais (diffusant et essaimant vers d'autres cibles : membres, agents, clients etc.),
- Ou des partenaires (organisant eux-mêmes la mise en œuvre de façon plus ou moins autonome).

Les ateliers de concertation des acteurs du territoire, initialement prévus en présentiel en novembre 2020, ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Reportés en mai 2021, le contexte sanitaire ne nous permettant pas la participation en présentiel des acteurs, le déroulé de ces ateliers a dû être repensé. Ces ateliers ont

donc eu lieu en deux temps. C'est d'abord tenue une réunion pour chaque thématique en visio-conférence avec les acteurs du territoire, permettant de leur exposer les enjeux de la prévention des déchets et de leur présenter leur rôle lors dans cette concertation. Dans un second temps, et durant 3 semaines, les participants ont pu faire des propositions de réduction des déchets sur internet via une plateforme collaborative.

Les thématiques étaient les suivantes :

- Réduire, trier les biodéchets
- Le tourisme et les commerces s'engagent
- Réemploi, réparation, réutilisation
- Jeunes, seniors, tous concernés
- Les services publics montrent l'exemple
- Manifestations et fêtes zéro déchet



Près de 200 personnes ont été invitées à prendre part à la concertation, les ateliers ont totalisé 86 participants. Ces ateliers ont fait émerger 69 propositions d'actions, dont les grandes idées structurantes ont été prises en compte pour l'élaboration des actions du PLPDMA.

Les enseignements de la concertation

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des grandes idées structurantes émergeant des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets, dont notamment :

- La nécessité pour les agents de l'agglomération, de la ville d'Épernay et des communes membres d'être exemplaire en matière de prévention et de gestion des déchets. Parmi leurs propositions, on retrouve l'élaboration d'une nouvelle charte d'éco-exemplarité, encourager davantage la dématérialisation, ou encore sensibiliser les associations du territoire au tri et à la réduction des déchets.
- La nécessité de mettre en place des actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire, d'accompagner les usagers, les établissements avec de la restauration collective, et les restaurateurs dans cette démarche.
- La nécessité d'un label « manifestation Zéro Déchet » sur le territoire encourageant et valorisant les organisateurs d'événements à poursuivre leurs efforts.
- La nécessité de fédérer les habitants, de créer du lien social autour de projets liés aux enjeux environnementaux.
- La nécessité de capitaliser et de rendre visibles les nombreuses actions et projets mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs locaux et les acteurs du réemploi et de la réparation.
- L'importance des relais locaux et d'animer des réseaux, afin d'échanger notamment avec les acteurs sur les retours de bonnes pratiques.

Synthèse du diagnostic de territoire.

A partir des éléments de diagnostic présentés dans les précédents volets, il est possible de dégager la matrice « AFOM » (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) du territoire d’Epernay Agglo Champagne. Les principaux atouts et faiblesses sont directement liés au fonctionnement interne de la communauté d’agglomération et du service déchets, tandis que les opportunités et les menaces sont externes à la collectivité donc imposées. Ces éléments sont nécessaires pour déterminer les actions de prévention à mettre en place auprès des différentes catégories d’usagers.

| | | |
|--------------------------|---------------------|--|
| Facteurs internes | Atouts | <ul style="list-style-type: none"> - Forte volonté politique Cap zéro déchets 2030 - Un savoir-faire en lien avec la prévention des déchets (PLP 2013-2018) - Mise en place de la Redevance Spéciale - Passage à la Tarification Incitative - 3 déchèteries communautaires - Evolution de la collecte des biodéchets sur l’ensemble du territoire - Transversalité entre les services de la collectivité - Service communication / outils de communication adaptés |
| | Faiblesses | <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de moyens humains supplémentaires en proximité - Territoire en attente d’harmonisation (Régie/Prestation, collecte des biodéchets, consignes de tri) |
| Facteurs externes | Opportunités | <ul style="list-style-type: none"> - Territoire en cours d’harmonisation (Régie/prestation, schéma de collecte, collecte des biodéchets, extension des consignes de tri = simplification du geste de tri) - Un cadre réglementaire ambitieux (au niveaux national et régional) - Des communes engagées dans une démarche de développement durable - L’occasion d’être moteur, leader dans la démarche d’éco-exemplarité de la collectivité - Maillage d’acteurs sur le territoire = Un grand potentiel de mobilisation - Activités transversales des services sur des thèmes liés à la prévention des déchets (Agenda 21, PCAET ambition climat 2025, CIT’ergie) - Autres initiatives : EPSYVIN, labellisation E3D, Maison gourmande et responsable, et autres appels à projets. - Homogénéisation de la collecte sur tout le territoire - Augmentation de la TGAP - Prise de conscience progressive de la population sur les enjeux environnementaux, recrudescence d’actions citoyennes dans la mouvance « zéro déchet » - La coopération avec les territoires voisins |
| | Menaces | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des déchets en déchèterie - Crainte de l’augmentation des dépôts sauvages → création d’une brigade verte - Flux saisonniers impactants la production d’OM - Manque de lisibilité entre les différentes politiques publiques autant pour les usagers que pour les agents de la collectivité |

Le plan d'actions se décline autour de 7 axes de travail et de 27 actions.

Axe 1 : Encourager l'éco-exemplarité des services publics

A travers cet axe, ce sont l'ensemble des services publics du territoire qui sont concernés. Tous se doivent d'être exemplaires en matière de réduction des déchets. Les actions mises en œuvre porteront sur une diffusion des bonnes pratiques dans les services de l'agglo et de la ville d'Epernay, notamment à travers une nouvelle charte d'éco-exemplarité des services publics. Les communes membres seront également accompagnées dans leur démarche de réduction des déchets. Quant aux établissements scolaires, il s'agit de systématiser la réduction et le tri des déchets en impliquant l'ensemble du personnel administratif, pédagogique, ainsi que des élèves.



Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable

L'augmentation de la consommation est un phénomène relativement nouveau qui date de moins d'un siècle. Nous vivons aujourd'hui dans un monde qui banalise de plus en plus l'acte d'achat, l'encourageant à outrance. Le suremballage, l'obsolescence programmée, la fast fashion, le tout jetable, etc., sont autant d'habitudes de consommation qui démultiplient la pression sur les ressources de plus en plus limitées de la Terre. Cet axe vise à éviter et réduire les déchets en encourageant des modes de consommation plus vertueux.



Axe 3 : Utiliser les leviers économiques pour favoriser la réduction des déchets

A ce jour, les usagers s'acquittent d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) déconnectée du volume réel de déchets qu'ils produisent. Le principe de la tarification incitative vise à responsabiliser les citoyens et de les facturer en fonction de leur production de déchets résiduels. La tarification incitative est un outil incontournable qui a par ailleurs fait ses preuves sur les territoires. Les collectivités l'ayant mise en place, ont réduit leur production par habitant d'Ordures Ménagères Résiduelles entre 30 et 50 %, et pour 80 % d'entre elles, les Déchets Ménagers et Assimilés ont baissé. La tarification incitative, en synergie avec un programme d'actions de prévention, est un excellent levier de changement de comportement.



Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Si le consommateur est souvent le premier à être pointé du doigt, la question concerne en réalité l'ensemble des acteurs et filières de l'alimentation. Ainsi, tous les secteurs d'activités sont concernés et génèrent du gaspillage à leur niveau pour différentes raisons. Les actions proposées concerneront la restauration collective, la restauration commerciale, et dans une autre mesure le grand public.



Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les biodéchets collectés dans les OM sont incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés. Les déchets verts en déchèteries occasionnent des volumes importants et un nombre croissant de rotation de bennes. Ces coûts pour la collectivité peuvent être modérés par l'incitation au compostage et l'utilisation d'une partie de ces déchets verts chez les usagers. En effet, les déchets verts comme les biodéchets alimentaires ne doivent plus être considérés comme des déchets, mais comme des ressources enrichissant les sols. Des dispositifs seront mis en place ou prolonger afin d'encourager les pratiques vertueuses qui permettent de réduire ces déchets.





Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits

Nous avons pu observer que les déchèteries offraient un potentiel d'objets réemployables considérable avec près de 350 tonnes qui pourraient connaître une seconde vie. En plus de restructurer les déchèteries, intégrant ainsi le réemploi au cœur de leur fonctionnement, l'élaboration d'un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation permettra d'établir une stratégie territoriale plus large répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels.



Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

Des actions concernent également la promotion des bonnes pratiques menées par des entreprises, commerçants, associations qui ont parfois des démarches exemplaires qu'il serait intéressant de mieux faire connaître.

| | |
|--------------|---|
| Axe 1 | Encourager l'éco-exemplarité des services publics |
| 1.1 | Créer et promouvoir une charte d'éco-exemplarité des services publics |
| 1.2 | Accompagner les communes dans leur démarche de réduction des déchets |
| 1.3 | Accompagner les établissements scolaires dans leur démarche de réduction des déchets et sensibiliser les élèves |
| Axe 2 | Sensibiliser à la consommation responsable |
| 2.1 | Diffuser les outils de communication sur l'ensemble du territoire d'Epernay Agglo Champagne |
| 2.2 | Promouvoir l'achat en vrac et les emballages réutilisables |
| 2.3 | Promouvoir l'eau du robinet |
| 2.4 | Réduire la distribution d'imprimés non sollicités |
| 2.5 | Promouvoir les alternatives aux produits domestiques dangereux |
| Axe 3 | Utiliser les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets |
| 3.1 | Instaurer une tarification plus juste du service public |
| Axe 4 | Lutter contre le gaspillage alimentaire |
| 4.1 | Engager des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination du grand public |
| 4.2 | Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire |
| 4.3 | Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale |
| Axe 5 | Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets |
| 5.1 | Promouvoir le compostage individuel et le lombricompostage |
| 5.2 | Favoriser l'installation de sites de compostage partagé |
| 5.3 | Favoriser le broyage et la récupération de broyat |
| 5.4 | Promouvoir le jardinage au naturel et zéro déchet |
| 5.5 | Sensibiliser et encourager les professionnels (horticulteurs, jardinerie, paysagistes,) à se mobiliser en faveur de la réduction des déchets auprès de leur clientèle |
| 5.6 | Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation en vigueur |
| Axe 6 | Prolonger la durée de vie des produits |
| 6.1 | Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation |
| 6.2 | Créer des espaces en faveur du réemploi dans les déchèteries |
| 6.3 | Développer la collecte et la valorisation des TLC |
| 6.4 | Soutenir les acteurs du territoire dans leur initiative en faveur du réemploi |
| 6.5 | Encourager la réparation des vélos |
| Axe 7 | Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets |
| 7.1 | Sensibiliser et accompagner les organisateurs d'événements et de manifestations locales |
| 7.2 | Sensibiliser et accompagner les acteurs du tourisme |
| 7.3 | Sensibiliser et accompagner les artisans et les commerçants |
| 7.4 | Sensibiliser et accompagner les acteurs susceptibles de favoriser les échanges intergénérationnels |

Axe 1 Encourager l'éco-exemplarité des services publics

Action 1.1 Créer et promouvoir une charte d'éco-exemplarité des services publics

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Catégorie d'évitement | Catégories d'évitement et objectifs de réduction à déterminer lors de l'élaboration de la charte. | |
| Contexte | <p>Afin de faire passer le message de l'importance de la réduction des déchets aux citoyens et d'induire des changements de comportements, il est indispensable que les structures publiques, leurs dirigeants (y compris les élus) et leurs agents s'engagent dans la démarche afin de montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour réduire leur empreinte environnementale. Certains agents, dont les agents membres du Réseau des Ambassadeurs Ambition climat sont déjà engagés de par leurs convictions personnelles au sein de leur service mais se trouvent souvent seuls pour agir auprès de leurs collègues. Nombreux d'entre eux ont fait des propositions d'actions lors de la concertation du PLPDMA. La diversité des propositions témoigne d'une volonté forte de changement des habitudes au sein des services.</p> <p>Parmi les propositions, on retrouve « créer une charte d'éco-exemplarité », « inciter à la « dématérialisation », « promouvoir l'eau du robinet », ou encore « mettre en place une réserve de réemploi du matériel de bureau ».</p> <p>Dans la continuité des ateliers déjà menés dans le cadre d'Ambition climat pour élaborer la charte d'éco-exemplarité, et en transversalité avec le service de la Transition Ecologique de la ville d'Epernay, la charte formalisera l'engagement des services de l'agglomération et de la ville d'Epernay à devenir éco-exemplaires. Il s'agira de mettre en place des stratégies de développement durable, notamment dans la gestion et la prévention des déchets générés par les services, et plus généralement en matière d'achats et de comportements responsables. La charte se concrétisera par la mise en œuvre d'actions ajustables.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Améliorer l'image de la collectivité en interne mais également auprès des habitants Créer une dynamique positive entre les services | Réaliser une charte d'éco-exemplarité Avoir les 2/3 des agents signataires de la charte Avoir a minima 1 Ambassadeur Ambition climat par service |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une charte d'éco-exemplarité en concertation avec les agents et les services de l'agglomération, et de la ville d'Epernay - Définir les actions et objectifs pour le volet prévention des déchets - Communiquer auprès de l'ensemble des agents des services de l'agglomération et de la ville d'Epernay sur la mise en œuvre de la charte - Consolider le réseau des Ambassadeurs Ambition climat - Promouvoir les actions de prévention des déchets au sein des services - Proposer des temps d'échange, des évènements « Zéro Déchet » - Organiser des challenges inter-services - Communiquer sur les actions éco-exemplaires (et les résultats) de la collectivité auprès de la population. | |
| Publics cibles | Agents des services de l'agglomération et de la ville d'Epernay | |
| Pilote de l'action | Ambition Climat En transversalité avec la Direction Prévention et Gestion des Déchets sur le volet des déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Agents des services de la communauté d'agglomération et de la ville d'Epernay Ambassadeurs Ambition climat Direction de la communication | Elaborer la charte en concertation avec les agents Adhérer à la charte Promouvoir les actions menées en interne au sein des services Communication en interne et auprès des habitants |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunion pour réaliser la charte d'éco-exemplarité Evènements « zéro déchet » organisés en interne | Nombre d'agents signataires de la charte Nombre d'Ambassadeurs Ambition climat Nombre d'actions menées pour encourager la participation des autres agents Nombre d'évènements « zéro déchet » Suivi de la production de déchets par les services |
| Budget | 13 000 euros | |

Axe 1 Encourager l'éco-exemplarité des services publics

Action 1.2 Accompagner les communes dans leur démarche de réduction des déchets

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Toutes | |
| Contexte | <p>La Direction Prévention et Gestion des Déchets propose régulièrement des actions de sensibilisation au sein des communes (ateliers compostage, jardinage au naturel, broyage...)</p> <p>Outre ces actions, l'engagement des communes est nécessaire pour porter un message commun et cohérent aux citoyens, aux acteurs économiques et associatifs. Pour ce faire, les communes se doivent d'être exemplaires dans la production et la gestion des déchets inhérents à leurs activités. Epernay Agglo Champagne souhaite les accompagner dans leurs démarches de réduction, de réemploi et de valorisation de leurs déchets. Cet accompagnement se formalisera à travers la création d'un réseau de référents Eco-exemplarité avec un référent identifié au sein de chaque Mairie. L'objectif attendu de ce réseau de référents Eco-exemplarité est de créer une dynamique positive entre les communes, permettant un partage des expériences, des interactions qui pourraient faire émerger des initiatives innovantes de réduction des déchets sur le territoire. Dans le cadre d'Ambition Climat, les référents participeront également à l'élaboration d'un guide d'éco-exemplarité à destination des communes. Il s'agira aussi d'accompagner les communes dans des projets concrets de réduction des déchets pour les habitants.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Créer une dynamique positive dans les communes au travers du réseau de référents Renforcer l'image dynamique des communes auprès des habitants | 1 référent éco-exemplarité par commune Animer 2 réunions de réseau/an Réaliser la charte d'éco-exemplarité durant la première année du PLPDMA |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier un référent Eco-exemplarité au sein de chaque Mairie - Créer un réseau de référents Eco-exemplarité - Organiser et animer les rencontres du réseau de référents - Recenser les actions mises en place par les communes - Co-construire un guide pratique d'éco-exemplarité spécifique aux communes - Accompagner les communes dans la réalisation de projets permettant de réduire les déchets - Mettre en place une réunion d'information annuelle, avec des temps d'échange « Les rendez-vous de l'Eco-exemplarité » : sur différents thèmes de la prévention des déchets pour tous les Maires, et référents Eco-exemplarité. - Communiquer sur les démarches éco-exemplaires des communes auprès des habitants | |
| Publics cibles | Les élus, le personnel des communes membres | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Les communes membres Epernay Agglo Champagne | Identifier un référent Eco-exemplarité Participer au réseau de référents Eco-exemplarité Co-construire et adhérer à la charte éco-exemplarité des communes Mettre en place des actions pour réduire les déchets communaux Communiquer sur leurs démarches d'éco-exemplarité auprès de leur population Accompagner les communes dans les projets de réduction des déchets qu'elles souhaiteraient développer Animer le réseau d'échanges |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de rencontres du réseau de référents | Nombre de projets réalisés par le réseau des référents Nombre d'actions mise en place par les communes pour réduire les déchets Nombre d'actions de sensibilisation à destination des habitants réalisés par les communes Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par la Direction Prévention et Gestion des Déchets dans les communes |
| Budget | 16 500 euros | |

Axe 1 Encourager l'éco-exemplarité des services publics

Action 1.3 Accompagner les établissements scolaires dans leur démarche de réduction des déchets et sensibiliser les élèves

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | A préciser en fonction des projets | |
| Contexte | <p>L'éducation au développement durable permet d'appréhender la complexité du monde. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. L'intérêt pour les enjeux environnementaux est grandissant au sein des établissements scolaires, en témoigne l'engagement de nombreux d'entre eux dans un processus de labellisation E3D ou Eco-Ecole. La prévention et la gestion des déchets en est un volet important, où s'entrecroise une multitude d'enjeux environnementaux.</p> <p>L'accompagnement vise à sensibiliser enfants, adolescents, jeunes adultes, parents et personnel éducatif aux enjeux liés à notre production de déchets en général, mais aussi à mettre en place les dispositifs appropriés au sein des établissements pour les réduire et mieux les trier. L'accompagnement s'adresse à tous les établissements scolaires du territoire : maternelles, primaires, collèges et lycées.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Impliquer durablement le public scolaire dans une démarche de réduction des déchets Valoriser les projets Zéro Déchet engagés dans les établissements scolaires | Avoir réalisé des actions de sensibilisation auprès de la moitié des établissements scolaires à l'issue du PLPDMA, à raison de 10 animations par an sur 3 ans. |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des pratiques et des attentes des établissements scolaires - Valoriser les initiatives Zéro Déchet existantes, essayer ces démarches dans les autres établissements du territoire (ex : essayer les goûters Zéro Déchet mis en place dans certaines écoles) - Sensibiliser les éco-délégués des collèges et des lycées notamment à travers de visites du Syvalom - Proposer des animations sur les thématiques liées aux déchets (Ex : le tri des déchets et les filières de valorisation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le jardinage au naturel et le compostage, le réemploi et la réparation) à noter que de nombreuses actions à destination des établissements scolaires ont été réparties dans différents axes (Cf actions 4.2 ; 5.2 ; 6.3 ; 7.4) - Proposer des ateliers artistiques et pédagogiques autour de la prévention des déchets (théâtre, arts-plastiques, photo, réalisation de courts-métrages, autres outils numériques, ...) - Organiser une journée dédiée à la sensibilisation des déchets pour les écoles primaires - Mettre sur pied un réseau d'échanges des bonnes pratiques scolaires en matière de réduction des déchets | |
| Publics cibles | Personnel des établissements scolaires dans sa totalité (équipe pédagogique, agents administratifs, agents d'entretien, Chef et personnel de la cantine, agents du périscolaire) ... Elèves des établissements scolaires de la maternelle au lycée, et leurs parents | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Les établissements scolaires Associations de parents d'élèves Animateurs tri/prévention | Être volontaire et force de proposition S'engager dans des actions durables de réduction et de tri des déchets Sensibiliser les élèves lors d'animations sur différentes thématiques et accompagner les établissements dans leurs projets |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires Nombre de supports de communication | Nombre d'établissements sensibilisés Nombre de classes participantes Nombre d'élèves sensibilisés Nombre d'enseignants, personnel scolaire engagés Nombre de projets/animations réalisés Quantité de déchets évités/classe/établissement |
| Budget | 22 500 euros | |

| Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable | |
|--|---|
| Action 2.1 Diffuser les outils de communication sur l'ensemble du territoire d'Epernay Agglo Champagne | |
| Catégorie d'évitement | - |
| Contexte | <p>Action transversale par excellence, la communication est un élément clef du programme local de prévention des déchets. Depuis son 1^{er} programme local de prévention des déchets, Epernay Agglo Champagne réalise et diffuse des outils de communication à destination des usagers pour réduire et améliorer la gestion des déchets. En 2020, la communication a été renforcée relativement à l'engagement de la collectivité pour les 10 années à venir dans une politique de prévention et de gestion des déchets ambitieuse formalisée au travers du Cap « Zéro Déchet » 2030. Un logo « Cap Zéro Déchet » 2030 a été créé, donnant ainsi de la visibilité à la démarche.</p> <p>Cette action a pour but de créer un réseau d'acteurs du territoire qui s'engagent à partager nos outils de communication à leurs adhérents, partenaires, clientèles...</p> |
| Objectifs | Qualitatifs |
| | Quantitatifs |
| | <p>Faciliter l'accès à l'information auprès de la population Renforcer la visibilité du PLPDMA auprès de la population Promouvoir, autant que faire se peut, une communication dématérialisée Renforcer l'image de marque des partenaires associés au PLPDMA</p> |
| | <p>Mobiliser 10 partenaires supplémentaires par an pour diffuser les outils de communication</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens plus étroits avec les communes membres pour faciliter la diffusion des informations en instaurant des habitudes de travail ensemble, s'appuyer notamment sur le réseau de référents Eco-exemplarité des communes (Cf action 1.2) - Formaliser une procédure de diffusion partagée par tous - Identifier d'autres relais locaux (associations, commerces, ...) et s'appuyer sur eux pour diffuser les informations - Elaborer un plan de communication hybride, qui allie une communication dématérialisée, avec l'exigence de sobriété numérique, et une communication papier sur le territoire avec un volume d'impressions éco-responsable - Refonte du site internet pour une navigation plus intuitive facilitant l'accès à l'information |
| Publics cibles | Communes membres, acteurs identifiés |
| Pilote de l'action | <p>Direction Prévention et Gestion des Déchets Direction de la Communication</p> |
| Partenaires et relais | Acteurs |
| | Rôles |
| | <p>Communes membres Réseau de référents éco-exemplarité</p> |
| | <p>Contribuer à l'élaboration d'une procédure de diffusion Aider à identifier les acteurs relais sur le territoire Diffuser les informations Faire remonter des informations Elaboration de la stratégie de communication en amont, conception des outils et diffusion</p> |
| Indicateurs | Réalisation |
| | Résultat |
| | <p>Nombre de réunions préparatoire et de suivi</p> |
| | <p>Nombre d'outils de communication matérialisés et dématérialisés diffusés/an Connaissance des actions sur le terrain Nombre de ventes de composteurs et lombricomposteurs et autres subventions Nombre de visites sur le site internet Nombre de participants aux différents ateliers et autres évènements</p> |
| Budget | 10 000 euros |

| Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable | | |
|---|---|--|
| Action 2.2 Promouvoir l'achat en vrac et les emballages réutilisables | | |
| Catégorie d'évitement | Emballages | |
| Contexte | <p>Près de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mises sur le marché chaque année en France, occasionnant une consommation de ressources naturelles très importante et des déchets en quantité. Afin de réduire ces emballages, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte interdit, depuis le 1er janvier 2016, la mise sur le marché des sacs en plastiques à usage unique et, depuis le 1er janvier 2020, des assiettes, verres et gobelets jetables en plastique. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire vient renforcer ce dispositif, ainsi parmi ces mesures visant à limiter les emballages, figure, entre autres, le déploiement du vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.</p> <p>Initié par Zero Waste France et déjà déployé sur plusieurs autres territoires, Epernay Agglo Champagne souhaite promouvoir auprès des commerçants et des habitants l'opération « Commerçant Zéro Déchet ». Cette opération vise à développer l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne dans le commerce alimentaire de proximité. Zero Waste propose pour cela un modèle d'action original et reproductible sur d'autres territoires, permettant de créer une dynamique de changement à l'échelle locale.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Promouvoir les démarches Zéro Déchet locales Créer une dynamique positive entre les habitants et les commerçants Proposer un nouveau service à la clientèle Valoriser les commerçants qui engagent des démarches zéro déchet | Labéliser 50 % des commerces alimentaires de proximité sur l'ensemble du territoire de l'agglo |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les commerces de proximité qui facilitent le vrac - Recenser les actions qu'ils mettent en œuvre - Faire connaître le label « Commerçant Zéro Déchet » aux commerçants et les encourager à y adhérer - Promouvoir le label « Commerçant Zéro Déchet » auprès des habitants - Valoriser les commerces labellisés « Commerçant Zéro Déchet » - Amener les habitants à s'interroger sur leurs pratiques et les amener à faire évoluer leur comportement de consommation au travers d'actions de sensibilisation. | |
| Publics cibles | Commerces de proximité du territoire - Habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Commerces de proximité | Au travers du label « Commerçant Zéro Déchet » : Faciliter les démarches individuelles en acceptant les contenants réutilisables Proposer des solutions de vrac pour certains produits |
| | Habitants Communes membres | Identifier les commerçants de proximité « Commerçant Zéro Déchet » qui proposent ou facilitent le vrac |
| | Direction du Développement Economique Direction de la Communication | Relayer la démarche auprès des acteurs économiques du territoire Réaliser un plan de communication sur la base des outils de communication élaborés par Zero Waste |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires et de suivi Nombre de commerçants rencontrés | Nombre de commerçants identifiés Nombre de labellisés « Commerçant zéro déchet » Nombre d'actions de sensibilisation dans les commerces ou en lien avec cette action |
| Budget | 9 000 euros | |

| Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable | | |
|--|--|---|
| Action 2.3 Promouvoir l'eau du robinet | | |
| Catégorie d'évitement | Les bouteilles en plastique | |
| Contexte | <p>En France, 25 millions de bouteilles en plastique sont utilisées chaque jour. Les bouteilles en plastique sont utilisées dans l'industrie des boissons et en particulier pour l'embouteillage de l'eau de source ou de l'eau minérale. L'industrie des eaux en bouteille est souvent méconnue du grand public. En effet, souvent les ménages ne prennent pas la mesure de son coût réel, et pourtant les bouteilles d'eau en plastique accumulent les non-sens économiques et environnementaux. Elles sont jusqu'à 300 fois plus chères que l'eau du robinet, énergivores à toutes les étapes de la chaîne, de la production au transport, et produisent d'énormes quantités de déchets. L'impact environnemental est de 400 grammes de CO2 pour un litre d'eau en bouteille plastique, contre 0,1 gramme de CO2 pour l'eau du robinet. A noter qu'elles n'ont pas un meilleur goût. Des dégustations à l'aveugle révèlent que les gens préfèrent l'eau du robinet. L'eau du robinet souffre à tort d'une mauvaise image. Elle est pourtant le produit alimentaire le plus contrôlé en France, obligatoirement potable et de qualité comparable à celle des eaux en bouteille. Ces déchets peuvent facilement être évités via un changement de comportement, en consommant de l'eau du robinet.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Améliorer l'image de l'eau du robinet | Les objectifs de quantité de réduction de bouteilles plastique et du nombre de foyers à sensibiliser seront définis selon les résultats de l'enquête préliminaire |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête au commencement de l'action pour connaître le pourcentage de foyers qui boivent régulièrement l'eau du robinet et ceux qui préfèrent l'eau en bouteille. - Informer au travers de différents outils de communication sur les avantages à consommer l'eau du robinet en collaboration avec la Direction Eau (bar à eau, exposition du cycle de l'eau, animations sur le Zéro Déchet, promotion de la gourde avec le projet gourde friendly, etc.). - Réaliser a minima 6 actions par an pour le grand public - Réaliser a minima 12 actions par an pour les scolaires, les centres socio-culturels et de loisirs. - Réaliser une enquête à l'issue du PLPDMA pour évaluer l'impact des diverses actions de promotion de l'eau du robinet sur les ménages | |
| Publics cibles | Les habitants | |
| Pilote de l'action | Direction prévention et gestion des déchets en transversalité avec Direction Eau | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Direction Prévention et Gestion des déchets Direction Eau Les communes Les bailleurs sociaux Les établissements scolaires Les centres sociaux-culturels Les EHPADs Les acteurs de la santé Et autres structures accueillant du public | Réaliser une enquête sur la consommation des foyers - Mettre en place conjointement des outils de communication pour promouvoir l'eau du robinet et réduire la quantité de bouteilles plastique jetées Relayer la communication sur l'eau auprès des différents publics Remplacer les bouteilles d'eau par des cruches et des gourdes |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires et de suivi avec les structures relais Nombre de supports de communication réalisés | Nombre de personnes sensibilisées Nombre de foyers qui consomment l'eau du robinet Quantités de déchets de bouteilles en plastique évitées Nombre d'acteurs relais diffusant la brochure de promotion de l'eau du robinet Nombre de brochures de promotion de l'eau du robinet diffusées par les relais |
| Budget | 14 500 euros | |

| Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable | |
|--|---|
| Action 2.4 Réduire la distribution d'imprimés non sollicités | |
| Catégorie d'évitement | Papiers |
| Contexte | <p>Chaque année, il est distribué entre 800 000 et 900 000 tonnes de prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres françaises (qui n'ont pas adopté le STOP PUB).</p> <p>En 2021, la France compte 30 millions de foyers. Environ 10 millions de foyers ont adopté le STOP PUB, ce qui signifie que 20 millions ne l'ont pas adopté. Si l'on rapporte le tonnage de prospectus distribués aux 20 millions de boîtes aux lettres qui les acceptent, cela représente 40 kg de prospectus par foyer par an.</p> <p>Adopter le STOP PUB, c'est éviter 40 kg de déchet papier.</p> <p>Par ailleurs d'autres collectivités expérimentent en 2022 le OUI PUB, qui consiste à ne délivrer de la publicité qu'aux ménages qui ont mis un autocollant OUI PUB sur leur boîte aux lettres. Selon les retours d'expérience, cette action pourrait être proposée sur le territoire.</p> |
| Objectifs | Qualitatifs |
| | <p>Faciliter l'accès au Stop Pub</p> <p>Favoriser la dématérialisation de la publicité</p> <p>Responsabiliser les acteurs de la chaîne de distribution des imprimés non sollicités</p> |
| Objectifs | Quantitatifs |
| | Atteindre un taux d'apposition de 40 % |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les citoyens sur les impacts environnementaux et les alternatives possibles aux imprimés - Mesurer le pourcentage de boîte aux lettres déjà équipées d'un Stop pub - Monter des partenariats avec des structures, commerces, accueillant du public pour les doter de distributeurs de Stop pub – informer les acteurs relais - Envisager des solutions pour que les commerces et distributeurs de pub respectent le Stop pub |
| Publics cibles | Acteurs identifiés - Habitants |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets |
| Partenaires et relais | Acteurs |
| | <p>Bailleurs sociaux/syndicats de copropriété</p> <p>Communes</p> <p>La poste</p> <p>Acteurs relais : diverses structures d'accueil du public (Mairies, bailleurs sociaux, Mava, commerces de proximité...)</p> <p>Direction du développement économique</p> <p>Grandes enseignes et commerces de proximité (ex : prospectus pour la restauration)</p> |
| | Rôles |
| Partenaires et relais | <p>Etablir un diagnostic avec les bailleurs sociaux, les communes et la poste en recensant le nombre de Stop pub apposé sur les boîtes aux lettres.</p> <p>Echanger avec les acteurs sur les manières de légitimer le Stop pub auprès des habitants.</p> <p>Fourniture des autocollants aux acteurs relais, lieu de distribution.</p> <p>Transmission des bonnes pratiques</p> <p>Encourager les commerces à respecter le Stop pub</p> <p>Etudier les alternatives aux prospectus</p> |
| | Réalisation |
| | Résultat |
| Indicateurs | <p>Nombre de réunion préparatoire avec les acteurs locaux</p> |
| | <p>Nombre de points de distribution</p> <p>Nombre de partenaires relais</p> <p>Nombre de boîtes aux lettres équipées</p> <p>Estimation des tonnages évités</p> |
| Budget | 4 000 euros |

Axe 2 : Sensibiliser à la consommation responsable

Action 2.5 Promouvoir les alternatives aux produits domestiques dangereux

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Emballages de produits ménagers et cosmétiques Textiles sanitaires | |
| Contexte | <p>Les produits ménagers génèrent des quantités considérables de déchets, mais plus grave encore, les substances chimiques qu'ils contiennent entraînent une pollution de l'air et de l'eau, et ont des conséquences délétères sur la santé : inflammation des muqueuses, vertiges, allergies, asthme, difficultés respiratoires, irritations, etc.</p> <p>Cette action vise à promouvoir des alternatives aux produits ménagers dangereux utilisés au quotidien. En plus de présenter un intérêt écologique, économique et sanitaire, le faire soi-même permet de réaliser en parfaite autonomie des produits d'entretien ménagers et des cosmétiques de qualité. Ces ateliers permettront par ailleurs de montrer des alternatives durables aux textiles sanitaires jetables (lingettes, mouchoirs, coton-tiges, disques à démaquiller, couches), source de déchets.</p> <p>En plus des ateliers réalisés par les animateurs tri/prévention, et pour permettre un essaimage plus vaste de nouvelles pratiques d'éco-consommation auprès de la population du territoire, l'action vise à proposer et former des relais qui seront en capacité d'animer des ateliers participatifs.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Informer sur la nocivité des produits ménagers tant sur la santé que l'environnement Sensibiliser à l'intérêt de fabriquer soi-même ses produits domestiques et réduire ainsi les déchets d'emballage Modifier durablement les pratiques de consommation | Sur la durée du PLPDMA : Par les animateurs tri/prévention : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser 15 ateliers - Former 15 relais sur le territoire Par les acteurs relai : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser 30 ateliers |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers tout public de fabrication de produits ménagers et cosmétiques écologiques et zéro déchet par les animateurs tri/prévention - Réaliser un guide pratique pour adopter le ménage écologique - Rechercher des relais, des structures partenaires, désireux d'animer des ateliers - Mettre en place des conventions de partenariat avec les structures relais - Former les personnes relais - Financement d'un kit pour la réalisation des ateliers - Animation des ateliers par les partenaires relais - Valorisation de la mobilisation des partenaires relais | |
| Publics cibles | Habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Communes membres Associations CCAS Centres sociaux culturels Autres structures Epernay Agglo Champagne | Être un partenaire relai Organiser et animer des ateliers auprès du grand public Rendre compte de la participation à ces ateliers à l'agglomération Promouvoir les ateliers des relais sur le site internet et animer des ateliers |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Mobilisation des acteurs relais Rédaction du guide pratique Nombre d'ateliers de formation des relais organisés | Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'ateliers organisés par Epernay Agglo Champagne Nombre d'ateliers organisés par les relais Nombre de participants aux ateliers Nombre de personnes déclarant avoir modifié leurs pratiques de consommation à l'issue des ateliers (sondage) |
| Budget | 6 000 euros | |

Axe 3 : Utiliser les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 3.1 Instaurer une tarification plus juste du service public

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Catégorie d'évitement | Ordures ménagères | |
| Contexte | <p>Epernay Agglo Champagne, pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets, a instauré une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement. Ce mode de fiscalité, qui ne prend pas en considération la quantité de déchets produite, n'est plus cohérent au regard des enjeux environnementaux. Epernay Agglo Champagne souhaite ainsi faire évoluer sa fiscalité vers une Tarification Incitative (TI), qui inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produite.</p> <p>Pour l'utilisateur, moins il produit de déchets, moins sa facture sera élevée, et inversement. Le principe de la TI consiste à inciter les usagers à mieux trier leurs déchets et à réduire sa production en amont. Elle répond aux attentes de plus en plus souvent exprimées des habitants. Les retours d'autres territoires montrent d'ailleurs la réactivité des usagers dès, et avant, sa mise en œuvre. Les résultats observés au bout de 3 ans sont les suivants* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 41% de réduction des OMR • 40% d'augmentation de la collecte des recyclables • 8% de réduction des déchets ménagers et assimilés • 63 à 70% d'usagers concernés (ménages et professionnels) favorables à la TI <p><i>*Chiffres ADEME : Etude la tarification incitative du service public des déchets (2018)</i></p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Mettre en place une tarification plus juste pour les usagers Accompagner les ménages à réduire leur production de déchet en amont | Être en dessous de 100Kg/hab. d'ordures ménagères d'ici 2030 |
| Descriptif de l'action | <p>La mise en œuvre du dispositif incitatif nécessite au moins 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable de définition : moyens - modalités - tarifs - Recrutements de personnels pour constituer une cellule dédiée spécifiquement à la TI (facturation, réponses aux usagers ...) : 3 à 4 personnes - Mise en place d'un service continu pour facturer et renseigner les usagers - Phase de test : facturation à blanc, aide à la compréhension, fixation définitive du tarif - Généralisation de la tarification incitative : suivi du fichier des usagers et du recouvrement, suivi du dispositif et des performances. | |
| Publics cibles | Ménages et professionnels | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Bureau d'études Usagers, professionnels | Réaliser une étude de faisabilité Prendre part à la concertation pour circonscrire le dispositif Tester le dispositif (phase de facturation à blanc) et remonter les informations utiles Participer à la phase de généralisation de la TI |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions avec le bureau d'étude Nombre de réunions en interne Nombre de réunions publiques Nombre de publications/informations pour informer la population | Phase de test Mise en œuvre effective de la Tarification Incitative Diminution des tonnages d'ordures ménagères |
| Budget | 67 000 euros dont 33 500 euros financés de l'ADEME | |

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 4.1 Engager des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour le grand public

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets alimentaires | |
| Contexte | <p>La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 2016 oblige les supermarchés de plus de 400 m² à céder gratuitement leurs invendus alimentaires à une association caritative. Toutefois, il n'est pas toujours évident pour ces structures de gérer certains dons des grandes surfaces, notamment les produits frais avec une DLC courte, ou encore les fruits et légumes en grandes quantités. Ceux-ci finissent alors à la poubelle, engendrant un surcoût pour la gestion de leurs déchets et un gaspillage important. L'un des axes de travail pourrait donc être la sensibilisation des bénéficiaires qui ne savent pas toujours comment cuisiner ou consommer ces produits.</p> <p>De plus lors des ateliers de concertation, l'Épicerie Sociale a proposé la mise en place de frigos solidaires. Ce dispositif permet, en plus de réduire le gaspillage alimentaire, de favoriser l'engagement des habitants en leur donnant les moyens d'agir. Enfin Epernay Agglo Champagne souhaite accompagner la création d'association(s) dédiée(s) à la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | <p>Impliquer les structures de l'aide alimentaire dans la lutte contre le gaspillage</p> <p>Améliorer les pratiques de consommation des bénéficiaires</p> <p>Créer de nouvelles formes de solidarité locale</p> | <p>Animer 15 ateliers de cuisine « anti-gaspi » en 3 ans</p> <p>Installer un frigo solidaire</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les structures d'aides alimentaires concernées par cette problématique - Monter des partenariats avec des cuisiniers professionnels, des restaurateurs du territoire pour animer des ateliers de cuisine anti-gaspi - Créer, suite aux ateliers, des fiches de recettes simples à réaliser - Sensibiliser les bénéficiaires - Monter un partenariat avec un magasin de distribution alimentaire ou un restaurateur pour expérimenter un garde-manger et frigo solidaire. - Accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre du dispositif - Permettre à une ou plusieurs associations de récupérer les invendus à la fin des marchés dans le cadre d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire préalablement défini avec la collectivité, l'objectif étant d'initier sur le territoire la création d'une association à l'instar de « Disco soupe » ou « les bon restes ». | |
| Publics cibles | Bénéficiaires des structures d'aide alimentaire et habitants du territoire | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | <p>Structures d'aide alimentaire</p> <p>Chefs cuisiniers</p> <p>Epernay Agglo Champagne</p> <p>Commerçants, restaurateurs, Habitants</p> <p>Collectifs d'habitants, associations, gestionnaires des marchés</p> | <p>Communiquer sur les ateliers auprès des bénéficiaires</p> <p>Organiser la logistique des ateliers avec les Chefs</p> <p>Proposer des recettes de cuisine simple à réaliser</p> <p>Sensibiliser au gaspillage alimentaire</p> <p>Accompagner dans l'expérimentation d'un frigo solidaire</p> <p>Déposer les invendus.</p> <p>Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des autres dons alimentaires réalisés par les habitants.</p> <p>Récupérer les invendus sur les marchés pour lutter contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public</p> |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | <p>Elaboration de fiches de recettes faciles à réaliser</p> <p>Installation et suivi d'un frigo solidaire</p> <p>Création d'une association dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> | <p>Nombre d'ateliers proposés</p> <p>Nombre de participants aux ateliers</p> <p>Nombre de fiches recettes diffusées</p> <p>Estimation des tonnages détournés</p> |
| Budget | 16 500 euros | |

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 4.2 Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets alimentaires | |
| Contexte | <p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, puis La loi EGalim, obligent la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire. Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne 130g de biodéchets par repas, dont une grande majorité est consommable. Engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et bien souvent la qualité des repas proposés (biologique, circuits courts...).</p> <p>Les objectifs attendus de cette opération sont multiples. Il s'agit de sensibiliser les enfants, les parents et le personnel de la cantine sur l'ampleur du phénomène et de ses conséquences, et de mettre en place en parallèle des actions concrètes permettant de réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Responsabiliser les cantines scolaires Sensibiliser différents publics cibles (enfants, parents) Créer une dynamique locale exemplaire et partagée | Accompagner 1 collège ou lycée test et 1 école élémentaire test Organiser 1 journée de partages d'expériences |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner 2 établissements volontaires (un collège ou un lycée et une école élémentaire) pour engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire - Impliquer l'ensemble de l'établissement dans cette démarche (élèves, parents, Chef cuisinier, personnel de cantine, équipe administrative et pédagogique, agents d'entretien) - Construire un programme d'accompagnement de ces établissements (campagnes de pesée, communication, formation des agents, proposer deux rations différentes pour l'entrée : ration petite faim et ration grande faim, etc.) - Suivre l'évolution des données au cours d'une année scolaire, établir un bilan de l'action - Elargir ces actions aux autres établissements scolaires à travers la réalisation d'un guide de bonnes pratiques - Partager ce guide à toutes les structures publics ou privés du territoire qui ont un service de restauration collective. - Organiser une rencontre avec les établissements pilotes et les autres établissements scolaires du territoire pour partager les expériences et les bonnes pratiques. | |
| Publics cibles | Les convives, les agents de restauration | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Direction de l'éducation Affaires scolaires | Communication auprès des établissements sur l'accompagnement possible Sélection des établissements |
| | Etablissements scolaires pilotes API restauration | Participation au projet (Sensibilisation des convives, partage des bonnes pratiques, portage et animation des projets) |
| | Département Région DRAAF PAT | Aide au financement des opérations de sensibilisation Essaier ces actions sur les autres territoires du PAT |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires et de suivi Réalisation d'un guide de bonnes pratiques | % moyen de réduction du gaspillage Estimation des économies financières par établissement test Nombre de personnes sensibilisées (personnel de l'établissement, élèves, parents) Niveau d'appréciation des actions anti-gaspi |
| Budget | 9 000 euros | |

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 4.3 Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets alimentaires | |
| Contexte | <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire dans un restaurant commercial s'engage à toutes les étapes du processus : de l'acte d'achat à l'avis du client en passant par le stockage, la cuisine, le service. Tous les types de restauration sont concernés : restaurants traditionnels, thématiques, gastronomiques...</p> <p>D'après l'étude ADEME de mai 2016 relative aux pertes et gaspillages alimentaires en France, le gaspillage alimentaire est 4 fois plus élevé en restauration collective et commerciale qu'au foyer. En ce qui concerne la restauration traditionnelle, les pertes s'élèvent en moyenne à 230 g, soit un coût matières moyen de 0.5 € par convive. Autant de matière achetée par les restaurateurs et non consommée. Autant d'euros consacrés à l'achat de produits, préparés et mis à la poubelle...</p> <p>Face à ce constat, Epernay Agglo Champagne souhaite accompagner les restaurateurs volontaires dans la réduction du gaspillage alimentaire et des autres déchets issus de la préparation.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Impliquer les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire Sensibiliser les convives hors de chez eux | Mobiliser a minima 2 restaurants sur 6 mois pour l'opération test de réduction du gaspillage Communiquer sur le Gourmet Bag auprès de tous les restaurateurs |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Mener des études pour estimer l'origine du gaspillage (étape de production ou de consommation) - Concerter les restaurateurs du territoire sur les problématiques liées au gaspillage alimentaire - Identifier des restaurateurs volontaires pour participer à une opération test de réduction du gaspillage alimentaire - Construire un programme d'accompagnement de ces établissements (campagnes de pesée, communication, formation des salariés, proposer 2 tailles de menus, etc.) - Evaluer l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire dans ces établissements - Communiquer les résultats aux restaurateurs du territoire lors d'un temps de partage des expériences - Etudier les modalités d'accompagnement sur l'utilisation du Gourmet Bag désormais obligatoire - Promouvoir l'utilisation du Gourmet Bag | |
| Publics cibles | Restaurateurs - habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Direction développement économique Chambres consulaires Fédérations et syndicats de la restauration | Relais d'information auprès des professionnels Identifier des établissements exemplaires Mobiliser et accompagner des professionnels |
| | Epernay Agglo Champagne Restaurateurs | Accompagner les restaurateurs dans cette opération test de réduction du gaspillage Etudier les modalités d'accompagnement sur l'utilisation du Gourmet Bag Promouvoir le Gourmet Bag |
| | Direction de la communication Commune | Communiquer auprès des habitants sur l'utilisation du Gourmet Bag |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires et de suivi Nombre d'initiatives de communication auprès des habitants | Nombre de restaurants ayant participé à l'opération test Nombre de restaurants faisant la promotion du Gourmet Bag Nombre de Gourmet Bag distribués aux clients Estimation des tonnages évités |
| Budget | 9 000 euros | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.1 Promouvoir le compostage individuel et le lombricompostage

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Catégorie d'évitemment | Biodéchets : déchets alimentaires, et végétaux | |
| Contexte | <p>Le compostage est une technique simple et naturelle de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin. L'agglomération est engagée depuis 2015 dans la promotion de cette pratique auprès des habitants. Depuis le début du dispositif (hors équipement fournis par le Bassin Sud avant la fusion du 01/01/2017), 1681 composteurs et 164 lombricomposteurs à tarifs préférentiels ont été vendus aux usagers de l'agglomération, ce qui représente 16% des foyers équipés. En 2020, nous avons constaté que la plupart des usagers n'avaient pas connaissance de ce dispositif. Nous avons donc renforcé la communication dans les communes, les ventes ont ainsi fait un bond de 234% en 2021 par rapport à 2020, avec 842 composteurs et 56 lombricomposteurs vendus. Epernay Agglo Champagne propose également des ateliers et guides pratiques pour accompagner les habitants dans la pratique du compostage.</p> <p>Cependant, les caractérisations de ces 3 dernières années des ordures ménagères montrent que les biodéchets représentent encore près d'un tiers du contenu de la poubelle, alors qu'ils pourraient être valorisés.</p> <p>La collectivité souhaite donc poursuivre et renforcer son accompagnement dans la pratique du compostage et du lombricompostage.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Promouvoir la valorisation des biodéchets par la réalisation du compostage et du lombricompostage Accompagner les habitants dans les bonnes pratiques du compostage | Vendre 1200 composteurs et 100 lombricomposteurs à tarifs préférentiels Réaliser 36 ateliers compostage |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Accroître et entretenir la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage - Proposer des composteurs et lombricomposteurs à des tarifs préférentiels - Organiser des ateliers compostage - Organiser des ateliers spécifiques à la pratique du lombricompostage - Organiser des ateliers sur le jardinage au naturel pour accompagner les habitants souhaitant aller plus loin (Cf action 5.4) en mettant en place des techniques de valorisation des biodéchets comme le paillage ou la culture en lasagne. - Réaliser une enquête auprès des ménages pour savoir si le composteur ou le lombricomposteur est utilisé - Assurer un rôle de conseil pour les habitants | |
| Publics cibles | Les habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Communes Professionnels du jardinage Associations de jardiniers | Relayer l'information sur les ateliers compostage |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Obtention d'un compost de qualité | Nombre de composteurs vendus Nombre de lombricomposteurs vendus Nombre d'ateliers compostage organisés Nombre de participants aux ateliers Pourcentage de foyers équipés Estimation des tonnages évités Nombre de foyers qui utilisent le composteur ou lombricomposteur |
| Budget | 105 000 euros dont 39 000 euros de recettes | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.2 Favoriser l'installation de sites de compostage partagé

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets : déchets alimentaires, et végétaux | |
| Contexte | <p>Les biodéchets alimentaires représentent à eux seuls près d'un tiers du contenu de la poubelle d'ordures ménagères. La pratique du compostage tend à se développer, mais elle demeure toutefois peu répandue et est logiquement très corrélée avec le type de logement.</p> <p>Face à la demande croissante des habitants de pouvoir bénéficier d'une installation de compostage partagé alors qu'ils ne possèdent pas de jardin, et compte tenu de l'obligation réglementaire de proposer une solution de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la collectivité souhaite accompagner les habitants dans la pratique du compostage partagé. Un 1^{er} site de compostage partagé a ainsi été installé avenue de Champagne en 2021. Le retour d'expérience est désormais assez bon sur les modalités à mettre en œuvre pour qu'un projet de compostage partagé se déroule bien.</p> <p>Par ailleurs les écoles nous sollicitent régulièrement car elles souhaitent acquérir un composteur à visée pédagogique, composteur que nous leur fournissons. L'agglomération d'Épernay souhaite poursuivre la sensibilisation des élèves à la valorisation des biodéchets à travers un accompagnement plus approfondi à la pratique du compostage.</p> <p>Enfin, pour sensibiliser plus largement au compostage partagé, la collectivité propose d'accompagner les structures qui le souhaitent dans cette démarche. (Associations, établissements publics, entreprises)</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Favoriser la pratique du compostage partagé pour les habitants ne disposant pas d'espace vert Développer du lien social à l'échelle d'un quartier, d'un établissement, d'une entreprise | Equiper 15 sites de compostage partagé pour les habitants Equiper 10 sites de compostage partagé pour les établissements publics/scolaires |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Développer et entretenir la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage partagé - Former les référents de site - Fournir le matériel et la signalétique appropriés - Assurer un rôle de conseil pour les référents des sites - Mettre en place et animer un réseau de référents au compostage - Assurer un suivi des sites installés, veiller à leur bon fonctionnement | |
| Publics cibles | Habitants en habitat urbain collectif ou sans jardin, de la ville d'Épernay et des communes du territoire ; établissements publics/scolaires, entreprises, structures associatives, autres ... | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Bailleurs sociaux/syndics Comités de quartier, associations Direction Cadre de Vie, services qui gèrent les espaces verts et espaces publics dans les communes Etablissements scolaires Associations, Etablissements publics, Entreprises Autres structures, Guide composteur, Animateurs tri/prévention | Mobilisation, information des habitants Identifier les espaces verts privés disponibles pour installer un site de compostage partagé Identifier les espaces verts publics disponibles pour installer un site de compostage partagé. Mettre à disposition du broyat Démarche pédagogique autour de la valorisation des biodéchets et du jardinage au naturel Sensibiliser les adhérents, les agents, les salariés et Proposer un nouveau service Former, animer et suivre les sites, |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoire et de suivi Obtention d'un compost de qualité | Nombre de sites installés Nombre d'établissements/entreprises/autres structures participants Nombre de foyers/habitants participants Estimation des tonnages évités |
| Budget | 60 000 € | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.3 Favoriser le broyage et la récupération de broyat

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Les déchets verts | |
| Contexte | <p>En mars 2020, Epernay Agglo Champagne a modifié les collectes sélectives associant biodéchets alimentaires et végétaux, effectuées sur 13 des 47 communes. Elles ont été maintenues mais réduites aux seuls biodéchets alimentaires. Les habitants concernés ont été invités à une gestion de leurs végétaux à la parcelle par différentes techniques de valorisation, ou en dernier recours, à des apports en déchèterie.</p> <p>Afin d'accompagner au mieux tous les habitants dans la gestion des végétaux, Epernay Agglo Champagne a organisé depuis des sessions ponctuelles de broyage au printemps et à l'automne dans des communes du territoire. Forte de cette expérience, la collectivité souhaite proposer aux habitants d'autres solutions plus pérennes.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | <p>Valoriser les déchets verts en broyat</p> <p>Développer des pratiques de jardinage au naturel</p> <p>Réduire de l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment de dés herbants</p> | <p>Organiser 36 ateliers jardinage au naturel pour les habitants, 6 ateliers pour les agents communaux et municipaux en charge des espaces verts (Cf action 5.4)</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de broyage et de récupération de broyat dans les déchèteries du territoire - Inciter les communes à s'équiper d'un broyeur en proposant une aide financière, sous réserve que la commune s'engage à organiser des sessions de broyage pour les habitants (à domicile ou de façon collective sur une aire désignée) l'utiliser aussi dans le cadre du broyage des végétaux communaux. - Communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur de végétaux à usage domestique - Communiquer sur les ateliers jardinage au naturel et compostage permettant de valoriser le broyat | |
| Publics cibles | Communes membres - Habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | <p>Communes</p> <p>Agents communaux des espaces verts</p> | <p>Assurer les sessions de broyage auprès des habitants pour les communes qui ont fait l'acquisition d'un broyeur</p> <p>Relayer l'information sur les ateliers jardinage au naturel et compostage auprès des habitants et des agents communaux en charge des espaces verts (Cf action 5.4)</p> <p>Communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur</p> |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | <p>Nombre de réunions préparatoires et de suivi</p> <p>Nombre de démarches de communication</p> | <p>Nombre de sessions de broyage organisées par les communes qui ont fait l'acquisition d'un broyeur</p> <p>Nombre de sessions de broyage en déchèterie</p> <p>Nombre de participants aux sessions de broyage</p> <p>Nombre d'aides financières attribuées (habitants, communes)</p> <p>Nombre de participants aux ateliers jardinage au naturel et compostage</p> <p>Estimation des tonnages évités de déchets verts</p> |
| Budget | 128 000 euros | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.4 Promouvoir le jardinage au naturel et zéro déchet

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets alimentaires, et végétaux | |
| Contexte | L'impact délétère des produits phytosanitaires sur la santé, la biodiversité et l'environnement de manière générale, n'est plus à prouver. Réduire drastiquement l'usage des pesticides est primordial. Jardiner au naturel permet non seulement de réduire de manière considérable la quantité de déchets apportée en déchèterie, mais également d'amoinrir le recours aux pesticides de synthèse. Ces méthodes alternatives contribuent ainsi à préserver notre environnement, tout en embellissant les jardins. | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Faire prendre conscience à un large public des risques des produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé. | Organiser 36 ateliers pour les habitants Organiser 30 ateliers pour les scolaires Organiser 6 ateliers pour les agents communaux et municipaux en charge des espaces verts |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers jardinage au naturel à destination des habitants - Promouvoir l'aide à l'achat de kit d'adaptation mulching pour tondeuse - Organiser en partenariat avec les distributeurs de produits de jardin volontaires des ateliers dans les surfaces de vente pour promouvoir les techniques alternatives aux pesticides - Organiser des ateliers jardinage au naturel pour les agents communaux et municipaux chargés de l'entretien des espaces verts - Organiser des ateliers jardinage au naturel pour les écoles primaires dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides les accompagner dans la mise en place d'un jardin potager pédagogique - Elaborer une exposition interactive sur le jardinage au naturel et le compostage | |
| Publics cibles | Les habitants - les professionnels - les agents communaux - les élèves et enseignants des écoles primaires | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Communes | Encourager les agents en charge des espaces verts à participer aux ateliers |
| | Professionnels Associations de jardiniers | Sensibiliser la clientèle aux alternatives aux pesticides de synthèse Relayer les ateliers à destination des habitants |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Préparation et suivi des ateliers Réaliser une enquête pour estimer les changements de pratiques de jardinage | Nombre d'ateliers jardinage au naturel pour les habitants Nombre d'ateliers pour les agents communaux/municipaux en charge des espaces verts Nombre d'ateliers pour les écoles Nombre d'ateliers en partenariat avec les professionnels Nombre de participants aux ateliers Estimation des changements de pratiques de jardinage (sur base d'une enquête post ateliers) |
| Budget | 40 500 euros | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.5 Sensibiliser et encourager les professionnels (horticulteurs, jardinerie, paysagistes...) à se mobiliser en faveur de la réduction des déchets verts auprès de leur clientèle

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Catégorie d'évitement | Déchets verts | |
| Contexte | <p>Les végétaux constituent le second flux déposé en déchèterie alors que des solutions simples existent pour réduire leur production et les valoriser à la parcelle : réduire la fréquence des tontes, tailler avec modération, ou encore planter des végétaux à croissance lente...</p> <p>Afin de renforcer le dispositif de sensibilisation, Epernay Agglo Champagne a pour ambition de mobiliser les professionnels du jardinage. La proximité avec leurs clientèles respectives permettra de renforcer nos messages en faveur de la réduction et de la valorisation des végétaux.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | <p>Sensibiliser les professionnels du jardinage aux enjeux du PLPDMA</p> <p>Créer des partenariats pérennes avec les professionnels</p> <p>Valoriser les démarches engagées par les professionnels du jardinage</p> | <p>Sensibiliser 100% des professionnels du territoire</p> <p>Organiser des ateliers de sensibilisation à la clientèle</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Concertation des acteurs afin de connaître les spécificités de chaque professionnel, leur motivation, leurs contraintes et leviers d'action pour sensibiliser les habitants. Trouver ensemble des moyens de sensibiliser les habitants sur les avantages à valoriser les végétaux à domicile. - Proposer des animations ponctuelles sur le jardinage au naturel et le compostage à la clientèle des jardinerie partenaires - Communiquer sur les subventions pour la valorisation des végétaux mises en place par l'agglomération - Communiquer sur les ateliers jardinage au naturel et compostage | |
| Publics cibles | Les professionnels, leurs clientèles | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Les professionnels du jardinage (enseignes de jardinage, horticulteurs, paysagistes, élagueurs, pépiniéristes,) | Sensibiliser la clientèle au jardinage au naturel, à la réduction et à la valorisation des végétaux |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de professionnels rencontrés | <p>Nombre de professionnels du jardinage mobilisés</p> <p>Nombre d'actions organisées</p> <p>Nombre de bénéficiaires des actions (clients)</p> <p>Impact sur les déchets verts évités et/ou</p> <p>Détournés auprès des clients (sondage)</p> |
| Budget | 7 500 euros | |

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.6 Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Biodéchets alimentaires | |
| Contexte | <p>Dans la continuité des actions qui consistent à accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale, l'agglomération d'Épernay souhaite accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation en vigueur. En effet, la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Ainsi à compter de cette date, les particuliers, comme les professionnels, produisant des biodéchets sans seuil minimum, devront trier leurs biodéchets afin qu'ils puissent être soit collectés pour être valorisés en compost sur l'unité de valorisation agronomique du Syvalom, soit compostés sur site ou à proximité sur un site de compostage partagé (Cf action 5.2).</p> <p>Pour cette action, il s'agit aussi bien de la mise en place de bacs biodéchets dans les établissements quand cela est possible, que l'implantation d'un réseau de bornes abritant des bacs biodéchets répartis sur le territoire, à l'extérieur des établissements. Dans les deux cas la collecte est une collecte en porte à porte pour collecter séparément l'ensemble des biodéchets produits.</p> | |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Enquêter chaque établissement afin d'évaluer la production de biodéchets et la configuration des locaux de stockage - Mettre en place le dispositif le plus approprié pour chaque établissement, un bac ou plusieurs bacs de biodéchets selon sa production et à condition que l'établissement soit en capacité de stocker le(s) bac(s), ou rattacher l'établissement au point collectif d'apport des biodéchets de proximité. | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Accompagner les restaurateurs dans le tri et la collecte des biodéchets | 100% des professionnels producteurs de biodéchets Installer 20 bornes en 3 ans |
| Publics cibles | Producteurs privés et publics de biodéchets (Restaurateurs, hôtels, cantines, marchés, salles des fêtes, ...) | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Association de commerçants Direction du Développement Economique | Relayer la communication auprès des professionnels |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions préparatoires et de suivi Nombre de restaurateurs rencontrés | Nombre de bacs bio dans les établissements Nombre de points collectifs de proximité Estimation des tonnages détournés |
| Budget | 75 000 euros | |

| Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits | | |
|--|---|---|
| Action 6.1 Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation | | |
| Catégorie d'évitement | Les déchets des déchèteries qui peuvent être réemployés, réparés, réutilisés | |
| Contexte | Le modèle de production et de consommation linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) est à l'origine de forts impacts environnementaux (utilisation de ressources, émissions de gaz à effet de serre, pollutions et production de déchets plus ou moins dangereux). L'allongement de la durée de vie des produits est un axe majeur de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire. Les activités opérationnelles de réemploi, réparation et réutilisation réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification jouent un rôle de 1 ^{er} plan et véritablement structurant pour les politiques locales de prévention des déchets. Ils constituent un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources. Face à ces enjeux, Epernay Agglo Champagne s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse en matière de prévention, collecte et valorisation des déchets, dans laquelle elle se donne comme objectif de réduire de 25% les déchets apportés en déchèterie à l'horizon 2030. Epernay Agglo Champagne souhaite se donner les moyens d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée et pour mieux répondre à ces enjeux à l'échelle du territoire, la collectivité à décider d'élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation. De nombreux projets seront à l'étude (entre autres : donnerie, zone de gratuité, matériauthèque, bricothèque, ateliers de réparation, de transformation, etc...) | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Créer une dynamique de territoire autour du réemploi, et de la réparation qui favorise la mise en place d'habitudes plus vertueuses, chacun à leur niveau, par les acteurs économiques et par les habitants. Faire du réemploi et de la réparation une habitude du territoire | Réduire de 25% les déchets apportés en déchèterie à l'horizon 2030 Autres objectifs à définir dans le cadre de l'étude. |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Lancement de l'étude au 1^{er} semestre 2022, avec un état des lieux des acteurs et de leurs spécificités, l'identification des flux, les quantités collectées et réemployées, l'évaluation des gisements potentiels détournables... - Phase 2 : Formulation de nouvelles pistes de développement d'activités dans une perspective de changement d'échelle du réemploi et de la réparation sur le territoire, une co-construction avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du réemploi et de la réparation de dispositifs innovants. - Phase 3 : L'émergence de scénarios. Les scénarios proposeront différentes options de périmètre de travail pour développer le réemploi sur le territoire de l'agglomération (localisation, conditions d'accès, distance avec les lieux de collecte, conditions financières, durée et montant estimatif des travaux, ...), ainsi que la description des conditions de mise en œuvre de la solution (mobilisation des acteurs, calendrier, budget, gouvernance proposée, liens avec les politiques de la collectivité, ...). Comparaison des scénarios et proposition de mise en œuvre du scénario retenu. - Phase 4 : Rédaction du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation. Un livrable synthétisant le scénario retenu et l'impact sur les tonnages de déchets, l'emploi et le territoire de manière générale. - Phase 5 : 2023, lancement de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation. | |
| Publics cibles | Tous | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Bureau d'études AUXILIA | Assistance à maîtrise d'ouvrage |
| | Acteurs du territoire recensés dans le diagnostic : Acteurs de l'ESS, de la réparation, autres acteurs économiques et associatifs... ADEME Grand Est | Participation aux réunions de concertation Positionnement des acteurs au regard des enjeux soulevés par l'étude. Aide au financement de l'étude |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Livrable du scénario retenu | Réduire de 25% des déchets apportés en déchèterie en 2030 |
| Budget | 52 400 euros dont 21 000 euros d'aides de l'ADEME | |

| Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits | | |
|---|--|---|
| Action 6.2 Créer des espaces en faveur du réemploi en déchèteries | | |
| Catégorie d'évitement | Objets susceptibles de rentrer dans une filière de réemploi | |
| Contexte | <p>En 2021, le gisement d'objets réemployables a été estimé dans les 3 déchèteries. Il en ressort que 50% des objets réutilisables sont issus de la benne meuble, suivis à 12% par les textiles, les matériaux bruts à 11% et les Déchets d'Equipement Electrique Electronique à 9%. Tous les flux sont concernés, exceptés les déchets dangereux, les piles et les batteries. Le gisement est estimé entre 310 et 350 tonnes collectées par an, soit l'équivalent d'1 tonne par jour qui pourrait être détournée des déchèteries pour être réemployée. Hormis des collectes ponctuelles relatives à des événements particuliers, les déchèteries ne proposent pas à ce jour de point de collecte dédié au réemploi.</p> <p>Avec la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, les collectivités sont tenues de prévoir dans les déchèteries une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. Cette obligation réglementaire est l'opportunité de mettre en place le réemploi concrètement et durablement dans les déchèteries.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Revaloriser des objets plus utilisés au travers d'une économie circulaire Renforcer l'image du réemploi auprès des habitants | Equiper 2 déchèteries d'une zone de réemploi Détourner des déchèteries entre 310 et 350 d'objets par an. |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les opérations de collecte ponctuelle en déchèteries pour les événements emblématiques « Vide jardin », « Réemploi des vélos », « Noël Zéro Déchet » - Lancer un appel à projets (modalités à définir) auprès des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la récupération des objets déposés dans l'espace dédié au réemploi. - Mettre en place une convention de partenariat pour la collecte des zones de réemploi sur les 2 déchèteries avec les opérateurs associés -Créer des outils de communication -Evaluer annuellement l'efficacité des démarches de réemploi avec les opérateurs associés | |
| Publics cibles | Acteurs de l'ESS - Habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Bureau d'études AUXILIA | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du réemploi dans les déchèteries dans le cadre du schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation |
| | Acteurs de l'ESS | Collecter et réemployer les objets déposés dans les espaces dédiés |
| | Direction de la communication | Créer des outils de communication et aide à la diffusion |
| | ADEME Grand Est | Aide au financement de l'investissement |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Création d'outils de communication adaptés Nombre d'acteurs mobilisés Suivi du partenariat | Nombre de déchèteries équipées de zone de réemploi Impact financier de la démarche (vente des dons) Nombre d'habitants fréquentant les lieux de vente de seconde main des opérateurs (ESS et associations) Tonnages détournés et devenir |
| Budget | 83 000 euros | |

| Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits | | |
|--|--|--|
| Action 6.3 Développer la collecte et la valorisation des TLC | | |
| Catégorie d'évitement | Les textiles ou TLC (Textiles d'habillement, Linges de maison, Chaussures) | |
| Contexte | <p>Epernay Agglo Champagne met en place, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, un réseau de conteneurs pour la collecte sélective des TLC afin de tendre vers un taux de valorisation matière le plus élevé possible. Le Relais équipe ainsi le territoire de l'agglo avec 55 bornes en point d'apport volontaire. En 2019, 254 tonnes de TLC ont été collectés par le Relais, soit 5kg/hab. Les caractérisations réalisées en 2018 et 2019 montraient encore une part importante des TLC dans les ordures ménagères, entre 4,5kg et 9kg/hab. selon la typologie d'habitat.</p> <p>Le potentiel de textiles à détourner des ordures ménagères est important. Un travail doit ainsi être mené pour revaloriser l'image de la filière et démontrer qu'un textile déposé dans un conteneur sera valorisé en fripe, en chiffons ou en ressources énergétiques pour un coût nul pour la collectivité, tandis que mis dans les ordures ménagères, il est coûteux pour la collectivité et ne sera pas valorisé. Il est nécessaire également de mieux expliquer les consignes de dépôt des textiles dans les bornes (vêtements usés ou troués acceptés, chaussette seule également, etc.)</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Redonner une image valorisante des TLC auprès des habitants - Valoriser le travail des structures associatives qui valorisent les TLC Favoriser une économie circulaire | Organiser 1 défi inter-écoles par an |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les habitants en créant et en diffusant de nouveaux outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC - Faire la promotion de pratiques permettant un report dans le temps ou un évitement de l'abandon des vêtements en amont : entretien, reprise (couture), customisation, détournement, trocs, reventes - Faire la promotion des vêtements de seconde main afin de lutter contre les idées préconçues - Informer sur l'ensemble des possibilités de don : collectes solidaires, associations, ressourcerie, bornes sur le domaine public, friperies, magasins etc. - Améliorer l'information sur la filière TLC, peu connue et mal perçue de la part du public - Renforcer le maillage en points d'apport volontaire sur l'espace public - Inciter au développement de nouveaux points d'apport volontaire sur l'espace privé - Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux et les associations pour la mise en place de collectes ponctuelles - Mener des partenariats avec les magasins de vêtements et autres commerces, concernant la mise en place de points d'apport volontaire - Envisager des collectes ponctuelles dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies etc.) - Organiser des défis de collecte des textiles dans les écoles et des animations pédagogiques - Animer des ateliers sur le réemploi des textiles à l'occasion d'événements (SERD, SEDD, marchés, etc.) | |
| Publics cibles | Les habitants | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Le Relais Les écoles Bailleurs sociaux, associations, magasins de vêtements, magasins de vêtements de 2 ^{nde} main, autres commerces, Les communes | Mettre à disposition des PAV accessibles et en bon état - Affichage clair des modalités pour déposer les TLC dans les conteneurs Mettre en œuvre les défis en faveur de la valorisation des TLC Mettre en place des partenariats pour développer la collecte des textiles Proposer des sites d'implantation de PAV Relayer la communication auprès des usagers |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Création d'outils de communication adaptés | Nombre de points en apport volontaire installés sur l'espace public et privé Nombre d'écoles et d'enfants engagés dans le défi collecte des textiles - Tonnages collectés Evolution des quantités de textiles dans les OMR |
| Budget | 14 000 euros | |

Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits

Action 6.4 Soutenir les acteurs du territoire dans leurs projets en faveur du réemploi

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Catégorie d'évitement | Déchets des déchèteries | |
| Contexte | <p>Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation, il est primordial de s'intéresser aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire qui œuvrent en faveur du réemploi et de la réparation. Par les emplois qu'elle crée, son implication dans le développement local, son impact sur l'attractivité du territoire, mais aussi par cette capacité à mobiliser des citoyens autour de projets variés, l'Economie Sociale et Solidaire est un levier majeur de la prévention des déchets.</p> <p>Epernay Agglo Champagne souhaite ainsi accompagner les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans la réalisation de leurs projets en faveur de la réduction des déchets, avec le souci d'instaurer une coopération durable entre structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans la transparence, le respect des initiatives, la complémentarité, la non-concurrence afin de répondre aux besoins du territoire.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Promouvoir des démarches et activités innovantes créatrices d'emplois Encourager les changements de comportements Valoriser des objets afin qu'ils ne deviennent pas des déchets. Créer du lien social Favoriser une dynamique de territoire en faveur du réemploi | Accompagner 2 projets de l'ESS/an |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et concerter les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire souhaitant monter des projets en faveur du réemploi et de la réparation - Définir les modalités d'accompagnement d'Epernay Agglo Champagne - Jouer un rôle de facilitateur pour développer ces projets sur le territoire - Les accompagner dans la mise œuvre du projet - Soutenir la communication pour valoriser l'émergence des projets | |
| Publics cibles | Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Bureau d'études AUXILIA Direction Prévention et Gestion des Déchets Direction du Développement Economique Acteurs de l'ESS, associations, établissements publics | Identifier et concerter les acteurs porteurs de projets Faciliter l'implantation des projets Définir les modalités d'accompagnement de la collectivité Relayer les actions des porteurs de projet Porter les projets Créer des partenariats utiles |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions du réseau des acteurs de l'ESS Nombre de communication valorisant les projets | Nombre de projets soutenus Tonnages détournés et devenir |
| Budget | 25 000 euros | |

Axe 6 : Prolonger la durée de vie des produits

Action 6.5 Encourager la réparation des vélos

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Vélos | |
| Contexte | <p>En moyenne 30 vélos en bon état ou réparables sont jetés chaque mois dans les déchèteries communautaires. De ce constat est né une opération de récupération des vélos à la déchèterie de Pierry. Celle-ci s'est déroulée en septembre 2021, et les retours de cette opération sont plutôt positifs. En 2 semaines, 80 vélos ont été récupérés, soit près de 800 kg détournés des bennes. En parallèle un atelier de réparation a été organisé en partenariat avec l'association Vél'Oxygène de Reims et les Colibris d'Epernay, 7 vélos ont été réparés à cette occasion.</p> <p>Pour éviter que les vélos finissent dans les bennes des déchèteries, Epernay Agglo Champagne souhaite encourager les usagers à entretenir leur vélo ou le donner à une association qui lui donnera une seconde vie plutôt que le jeter en déchèterie.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Promouvoir la mobilité douce Permettre aux habitants d'assimiler de nouveaux savoir-faire Eviter que des vélos ne finissent dans les bennes de la déchèterie Permettre aux personnes qui n'ont pas de vélo d'en récupérer un à bas prix | Objectifs à établir dans le cadre de l'appel à projet |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une fois par an une collecte des vélos dans les déchèteries au profit d'une association issue de l'Economie Sociale et Solidaire qui s'engage à les réparer, et à les revendre à un prix modeste. - Proposer ponctuellement des ateliers de réparation des vélos en partenariat avec des acteurs du territoire (centres socio-culturels, associations, professionnels) notamment lors d'évènements emblématiques tels que la Semaine Européenne de la Mobilité ou la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, permettant ainsi aux usagers d'apprendre à entretenir leur vélo. - A l'instar du dispositif « coup de pouce vélo » financé par le ministère de la Transition écologique d'avril 2020 à mars 2021, l'agglo d'Epernay souhaiterait proposer une aide financière destinée aux particuliers pour des réparations liées à la remise en état du vélo. - Sensibiliser aux achats de qualité qui durent plus longtemps et se réparent mieux - Promouvoir la mobilité douce | |
| Publics cibles | Acteurs associatifs - Habitants | |
| Pilote de l'action | Direction prévention et gestion des déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Epernay Agglo Champagne | Mise en place d'une aide financière pour la réparation des vélos des particuliers Organiser une collecte de vélos par an et ponctuellement des ateliers de réparation |
| | Associations de cyclistes Magasins de cycles | Relayer les ateliers Sensibiliser aux achats de qualité |
| | Direction Voirie Mobilité La Région Grand Est | Etudier les possibilités de partenariat ou d'essaimage de cette action aux territoires membres du Schéma Directeur Cyclable Schéma Directeur Cyclable de la région Grand Est |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | | Nombre de vélos détournés des déchèteries Nombre d'ateliers de réparation organisés Nombre de participants aux ateliers Nombre de vélos réparés et vendus |
| Budget | 8 000 euros | |

| Axe 7 Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets | | |
|---|--|--|
| Action 7.1 Sensibiliser et accompagner les organisateurs d'évènements et de manifestations | | |
| Catégorie d'évitement | Toutes | |
| Contexte | <p>Faire vivre le territoire d'Epernay Agglo Champagne en organisant des manifestations populaires et festives, c'est bien. Agir pour que ces manifestations respectent l'environnement, c'est mieux ! La collectivité propose donc aux organisateurs de faire de leur événement une "éco-manifestation" et va élaborer pour cela une charte d'engagement des éco-manifestations, mettant à leur disposition des outils pratiques et concrets pour les accompagner dans cette démarche. Cette charte prend sa place dans le plan d'actions d'Ambition climat, et dans la démarche Cap Zéro Déchet 2030, portés par l'agglomération.</p> <p>Dans le cadre du PLPDMA, la collectivité souhaite agir durablement dans la réduction des déchets lors des évènements et manifestations en proposant un service de location de gobelets réutilisables. La démarche d'utilisation des gobelets réutilisables (ou éco-cup) est devenue courante sur de gros évènements, mais moins évidente à mettre en place pour de plus petites manifestations (kermesse, mariage, repas de la commune, etc.). Ce nouveau service proposerait donc une solution pour les organisateurs.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Renforcer l'image positive de la collectivité qui propose un nouveau service Renforcer l'image positive des organisateurs qui s'engagent concrètement à réduire les déchets sur leurs évènements/manifestations Contribuer à une image positive du territoire | 100% des organisateurs d'évènements à mobiliser et de réduction des déchets |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Créer en transversalité avec Ambition Climat une charte d'engagement des éco-manifestations - Créer en complément un label « Evènement Zéro Déchet » pour accompagner les organisateurs les plus impliqués - Prospector un acteur du territoire pour mettre en place un service de location de gobelets réutilisables - Acquérir des gobelets par Epernay Agglo Champagne - Identifier les évènements sur le territoire qui pourraient bénéficier de ce service - Communiquer sur le nouveau service de location de verres réutilisables - Mettre à disposition le matériel (bacs de : tri, biodéchets, ordures ménagères ; signalétique spécifique aux manifestations) - Possibilité d'être présent sur la manifestation avec un stand de sensibilisation à la réduction des déchets | |
| Publics cibles | Organisateurs d'évènements (établissements publics, privés, associations, habitants) | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets En transversalité avec Ambition climat et les communes membres | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Ambition climat Les communes membres Direction des sports, Directions des affaires culturelles, Direction de la vie associative, autres Directions, ... ESAT ou autre structure Direction de la communication | Elaborer la charte éco-manifestations Identifier les organisateurs d'évènements Diffuser de l'information dans les services concernés par l'organisation de manifestations Mise en œuvre du service en prenant en charge la location, le nettoyage, la gestion des stocks, etc. Créer les outils de communication et Communiquer sur ce nouveau service |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Réaliser une charte éco-manifestation | Nombre d'ESAT/structure impliqués dans la démarche Nombre de salariés formés à la gestion de ce nouveau service Nombre de locations réalisées Nombre d'évènements intéressés Nombre d'évènements labellisés « Zéro Déchet » |
| Budget | 22 000 euros | |

Axe 7 Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

Action 7.2 Sensibiliser et accompagner les acteurs du tourisme

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Catégorie d'évitement | Ordures ménagères, recyclables, biodéchets | |
| Contexte | <p>Au cœur du vignoble champenois, la région d'Épernay est un lieu d'attrait touristique reconnue internationalement. Près de 500 000 touristes viennent chaque année en visite dans la capitale du Champagne et sa région. Les activités touristiques, atouts majeurs d'un territoire, sont également très productrices de déchets. D'après une étude du ministère de l'Écologie elles génèrent en France 4,8 millions de tonnes de déchets par an.</p> <p>Fort de ce constat, la Direction Prévention et Gestion des Déchets, et dans le cadre plus global d'Ambition Climat, souhaite s'associer à la Direction du Tourisme et à la Direction du Développement Economique dans la démarche continue de développer sur le territoire un tourisme plus vertueux. L'objectif de cette action est de renforcer la sensibilisation et les dispositifs de tri des déchets dans le secteur touristique.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Soutenir un tourisme durable Développer une image valorisante du territoire qui rayonnera au-delà du périmètre de la collectivité | Organiser une réunion de concertation des acteurs du tourisme Elaborer une charte du tourisme durable Soutenir la diffusion de la charte auprès d'une majorité d'acteurs touristiques |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Concerter les acteurs du tourisme afin d'appréhender au mieux les enjeux du secteur. - Co-construire avec les Directions concernées et acteurs du tourisme une charte Tourisme Durable. - Promouvoir la charte Tourisme Durable et les labels tourisme durable existants. - Mettre en place, dans les nouveaux Fonds d'accompagnement des acteurs touristiques du territoire des critères d'attribution intégrant une gestion optimale des déchets. - Lors de la création de maillage d'équipements touristiques (schéma d'implantation des aires de camping-car par exemple), optimiser systématiquement les dispositifs de collectes et mettre en des panneaux informatifs sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets. - Encourager les touristes à consommer l'eau du robinet à travers le projet de gourde friendly plutôt que l'eau en bouteille plastique. - Proposer des outils de communication et des actions de sensibilisation facilement réalisables aux acteurs du tourisme (sensibilisation au tri, au compostage, aux éco-gestes, ...) | |
| Publics cibles | Acteurs du tourisme, touristes | |
| Pilote de l'action | Direction Prévention et Gestion des Déchets en transversalité avec Ambition Climat, Direction Touristique et Direction du Développement Economique | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Acteurs du tourisme | Participer à la concertation Co-construire et s'engager dans une charte Tourisme Durable Sensibiliser la clientèle à la réduction, au tri, et à la réduction des déchets. |
| | Ambition Climat Direction Touristique Direction du Développement Economique Direction Prévention et Gestion des Déchets | Co-construire une charte Tourisme Durable Accompagner les acteurs du tourisme dans des actions de sensibilisation et dans la mise en place de nouveaux dispositifs de tri des déchets |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions de concertation et de suivi | Nombre d'acteurs du tourisme engagés ayant pris part à la concertation et à la réalisation de la charte Tourisme Durable Nombre d'acteurs du tourisme adhérant à la Charte Tourisme Durable Nombre de projets mis en œuvre par les acteurs touristiques Quantité et qualité de déchets triés Nombre de touristes sensibilisés |
| Budget | 10 000 euros | |

Axe 7 Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

Action 7.3 Sensibiliser et accompagner les artisans et les commerçants

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Catégorie d'évitement | Tous types de flux | |
| Contexte | <p>Afin de permettre aux commerçants et artisans de contribuer à la protection de l'environnement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a développé un label, les « éco-défis ». Les défis proposés permettent de réaliser des actions concrètes pour la réduction de déchets et la mise en conformité et l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement, non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs.</p> <p>Cela peut se traduire par des actions menées sur la réduction des suremballages livrés par les fournisseurs, la réparation, le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, la suppression de la distribution de sacs à usage unique, la mise en place des points de collecte, etc. En tout ce ne sont pas moins de 64 défis modifiables et adaptables à relever parmi 6 thématiques : déchets, énergie, mobilité, produits, eau, sociétal. Epernay Agglo, à travers Ambition climat et Cap Zéro Déchet 2030 souhaite accompagner les artisans et commerçants dans cette démarche de transition écologique. Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Créer une dynamique territoriale d'entreprises exemplaires Favoriser la communication pour valoriser l'engagement des entreprises | Accompagner 10 entreprises sur une année pour l'obtention du label « éco-défis » |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Convention entre Epernay Agglo Champagne et la Chambres des Métiers et de l'Artisanat (Durée de l'opération : 1 an avec possibilité de la renouveler et de la faire évoluer) - Appel à candidature des entreprises - Apporter l'expertise de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de faciliter la compréhension des actions par les artisans - Proposer des défis adaptés aux commerçants et artisans, et en rapport avec les objectifs du territoire. - Accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs défis - Piloter les comités de labellisation des entreprises candidates - Organiser la cérémonie de remise du label Éco-défis - Valoriser les entreprises labellisées - Promouvoir le label Éco-défis sur le territoire | |
| Publics cibles | Les artisans et les commerçants | |
| Pilote de l'action | Ambition Climat En transversalité avec la Direction Prévention et Gestion des Déchets sur le volet des déchets | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Commerçants et artisans du territoire Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ambition Climat Direction Prévention et Gestion des Déchets Direction de la Communication | <p>S'engager au travers de la charte « éco-défis » à maintenir les pratiques relatives aux défis après l'obtention du label, valable 1 an.</p> <p>Sensibiliser la clientèle et leurs fournisseurs aux actions mises en place et communiquer sur l'opération.</p> <p>Accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs défis, décerner les labellisations aux entreprises ayant accompli les « éco-défis »</p> <p>Valoriser les entreprises labellisées et promouvoir le label</p> <p>Réaliser avec la CMA le plan de communication</p> |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | Nombre de réunions collectives Nombre de rencontres individuelles d'entreprise Nombre d'outils de communication déployés pour valoriser l'engagement des entreprises | <p>Nombre d'artisans et commerçants engagés dans les éco-défis, au total et par catégorie de métiers</p> <p>Nombre d'artisans et commerçants labellisés éco-défis, au total et par catégorie de métiers</p> <p>Nombre d'actions engagées par entreprise</p> <p>Quantité de déchets détournés (par entreprise et au total)</p> |
| Budget | 8 000 euros sur le budget d'Ambition Climat 1 500 euros sur le budget de la Direction Prévention et Gestion des Déchets | |

Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

7.4 Sensibiliser et accompagner les acteurs susceptibles de favoriser les échanges intergénérationnels

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Catégorie d'évitement | A préciser en fonction des projets intergénérationnels arrêtés par les acteurs relais, les jeunes et seniors du territoire | |
| Contexte | <p>L'heure est au vieillissement de notre population. Notre territoire ne fait pas exception, et se trouve même être légèrement plus vieillissant que le Département de la Marne. En France en 2017, près d'un million des personnes âgées de plus de 60 ans sont isolées. Après les deux confinements, le nombre de personnes âgées sans interaction sociale est monté à 1,7 million. Afin d'accueillir les aînés dans les meilleures conditions, notre territoire bénéficie de nombreux établissements spécialisés et regorgent de structures relais. A l'instar des aînés, de nombreuses structures publiques, associatives et privées accompagnent les jeunes dans leur émancipation. Mais qu'en est-il des interactions de ces générations entre-elles ?</p> <p>Sur les trente dernières années, le monde a évolué comme jamais auparavant. Entre autres, la révolution numérique a transformé la planète. Le décalage des générations a rarement été aussi marqué. Pourtant une inquiétude est partagée unanimement par toutes les générations, les changements climatiques, ses causes et ses répercussions. Fort de ce constat, Epernay Agglo Champagne désire intégrer la composante intergénérationnelle dans son PLPDMA, afin de favoriser l'éclosion de projets qui rassemblent les jeunes et les aînés.</p> | |
| Objectifs | Qualitatifs | Quantitatifs |
| | Sensibiliser ces publics aux enjeux du PLPDMA Créer du lien social entre les générations | Accompagner 1 projet intergénérationnel par an |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les propositions d'actions issues de la concertation des acteurs - Rencontrer les acteurs pour recueillir leurs attentes, mesurer leurs contraintes et envisager des coopérations avec la collectivité - Définir les modalités de sélection des actions - Accompagner et soutenir les acteurs relais dans la réalisation des actions <p>Etant donné le caractère innovant de la démarche, car rarement considéré dans les PLPDMA, le processus de concertation des acteurs relais est essentiel pour recueillir leurs attentes, mesurer leurs contraintes et envisager des coopérations avec la collectivité. Nous proposons de tester une première action en 2023. Cette action test est envisageable sous plusieurs formats distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un événement qui permettra de lancer la dynamique et qui par son caractère démonstratif mettra en lumière la coopération intergénérationnelle - Un projet collectif géré de manière intergénérationnelle au bénéfice du plus grand nombre - Des ateliers de transmission de savoir pour partager les expériences des aînés et des jeunes dans leurs domaines de prédilection respectifs (ex : atelier de réparation, atelier anti-gaspi alimentaire, atelier dématérialisation, atelier de customisation de vêtements...) | |
| Publics cibles | De 7 à 77 ans | |
| Pilotes de l'action | Epernay Agglo Champagne | |
| Partenaires et relais | Acteurs | Rôles |
| | Etablissements scolaires, périscolaire, centres socio-culturels, Commissions jeunes, Point information jeunesse, CCAS, Service seniors, Pôle animation seniors, résidences autonomes, EHPAD, Conseil des sages, | Concertation des acteurs Proposition d'actions Mise en œuvre des actions |
| Indicateurs | Réalisation | Résultat |
| | | Nombre d'acteurs relais mobilisés Nombres de jeunes et d'aînés mobilisés Impact sur les déchets évités et/ou détournés |
| Budget | 11 500 euros | |

Des moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions

Afin de mettre en œuvre ce programme composé de 27 actions, une équipe renforcée est proposée :

| Poste | Missions | Nombre d'ETP | |
|--|---|--------------|-------------------|
| Responsable du pôle Prévention | Elaboration du PLPDMA, pilotage et suivi de sa mise en œuvre, coordination technique, suivi des indicateurs, suivi des évolutions des tonnages Mise en œuvre des actions des axes : 1. Encourager l'éco-exemplarité des services publics et de l'axe 2. Promouvoir la consommation responsable 6. Prolonger la durée de vie des produits, ou 7. Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets et organiser les événements emblématiques, selon arbitrage du second poste de chargé de mission | 1 | Poste permanent |
| Chargé de mission Gaspillage alimentaire et Biodéchets | Mise en œuvre des actions de l'axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire, et de l'axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | 1 | Poste à créer |
| Chargé de mission | Mise en œuvre des actions de l'axe 6 ou 7, arbitrage en cours. | 1 | Poste à créer |
| Animateurs Prévention et tri des déchets | En plus de leurs diverses missions (information et sensibilisation aux consignes, enquêtes terrain,...) Les animateurs seront aux contacts des différents publics cibles pour les sensibiliser à la réduction des déchets. | 3 | Postes permanents |
| Total ETP dédiés à la prévention | | 6 | |

L'équipe proposée ci-dessus est donc composée de 3 chargés de mission répartis entre les différents axes de travail. Les animateurs prévention/tri des déchets viennent en renfort des chargés des missions.

Certaines actions feront l'objet de demandes de soutiens financiers auprès d'organismes telles que la région Grand Est, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ou de réponse à des appels à projets lancés au niveau national ou régional. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés présenté ici démontre l'ambition d'Epernay Agglo Champagne à poursuivre et amplifier les actions menées pour accompagner ses habitants dans un changement de comportement nécessaire au vu des perspectives. La participation des habitants aux ateliers de concertation illustre également la nouvelle dynamique en faveur de l'environnement et de sa protection qui prend de plus en plus d'ampleur.